

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2015

**Présidence**

Madame Catherine CARP, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Harmony PILLADO, Pierrette ROULET-GRIN, Stéphane BALET, Raphaël FRANZI et Giancarlo VALCESCHINI.

**Membre absent :**

M. le Conseiller : Arif KRYEZI

Membres présents	<b>94</b>
Membres excusés	<b>5</b>
Membres absents	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

---

**3. COMMUNICATIONS  
DE LA PRÉSIDENTE**

*Poste d'huissiers pour  
2016-2021*

Nous vous informons que les deux postes d'huissiers seront à repourvoir pour la prochaine législature, nos deux huissiers actuels ne briguant pas un nouveau mandat en raison de leur orientation professionnelle ou étude.

Je vais vous lire leur lettre :

Chère Présidente,  
Chers Collègues du Bureau,  
Chers Conseillères et Conseillers communaux,

Après bientôt cinq ans passés sur les bancs aux côtés du Conseil, il est temps pour moi de me consacrer pleinement à ma carrière professionnelle. C'est pourquoi je démissionne de mon poste d'huissière au Conseil communal pour la fin de la législature en cours, soit au mois de juin 2016.

Ces presque cinq années passées à vos côtés, dans l'ombre, m'ont permis d'élargir ma vision de l'organe législatif de notre belle Ville. Vos débats et différentes discussions m'ont permis de mieux connaître comment le monde politique fonctionne.

Je remercie les secrétaires et les différents Présidents et membres du Bureau et mon collègue Bastien pour leur soutien et aide pendant ces presque cinq ans avec les différentes élections et Conseils. Ce fut un vrai plaisir de travailler à vos côtés.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Viviana RODRIGUES.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous informe par la présente, qu'au terme de la législature en cours, je ne me représenterai pas au poste d'huissier du Conseil communal.

En effet, le contrat me liant au Conseil communal d'Yverdon échoira le 30 juin prochain. La fin de mes études et ma vie professionnelle se rapprochant gentiment pour moi, il m'est impossible de m'engager pour les cinq prochaines années.

C'est avec plaisir que j'ai pu assister aux débats de cette assemblée depuis la fin de l'année 2012. J'ai également participé, modestement, à l'organisation et au déroulement des différents scrutins, quelque chose de tout nouveau pour moi.

Je souhaite à l'ensemble de ce Conseil des débats paisibles et productifs ainsi qu'une campagne électorale sereine et courtoise.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Bastien MORLEO.

Toutes personnes d'ores et déjà intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier de candidature au Bureau du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Archives audiovisuelles

Vous avez reçu un papillon à l'entrée de la salle vous informant que les archives d'Yverdon-les-Bains mettent en ligne leurs documents audiovisuels sur [www.dartfish.tv/yverdon](http://www.dartfish.tv/yverdon).

Plus de 800 émissions de la télévision régionale Canal NV y sont disponibles. Les vidéos des séances du Conseil communal allant de 2001 à ce jour y seront visionnables progressivement. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au Journal Bonjour ou au papillon qui a été distribué.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Plan directeur régional  
pour le Nord vaudois.

Vous avez également reçu un dépliant de présentation du Plan directeur régional pour le Nord vaudois, version légère afin de mieux faire connaissance avec ce projet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Concert de la nouvelle année.

La fanfare l'Avenir vous convie tous à venir sur la Place Pestalozzi le dimanche 10 janvier 2016 à 11h (ou Caves du Château, selon conditions météo) pour le traditionnel concert de la nouvelle année suivi des vœux des autorités et de l'apéritif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 7 de notre ordre du jour, nous entendons :

- 1 Questions de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN
- 1 Questions de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- 1 Postulat de M. le Conseiller Florent MICHAUD
- 1 Interpellation du groupe des Verts présentée par de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- 1 Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- 1 Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER

**4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication :

CO15.16, reçue ce jour, concernant un dépassement de crédit dans le cadre des travaux d'installation d'un chauffage à distance « Lotus ».

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Ce n'est pas le cas. Nous continuons.

**5. PRÉAVIS N° PR15.36PR**

CONCERNANT LA 2<sup>ÈME</sup> SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2015.

RAPPORTEUR : M. THOMAS JENNI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Comme vous l'avez vu, vous avez reçu un préavis qui était noté de PR15.33PR et non pas PR15.36PR. C'était une erreur donc si ne n'est pas encore fait, merci de corriger ce chiffre.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Discussion sur article 1

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

Finance et Sports

170.3109 Organisation  
diverses

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

J'interviens juste 2 secondes sur le compte 170.3109 qui concerne : Organisation diverses, paracyclisme, sponsoring et autre.

Cette intervention n'est pas directement sur ce compte-là, mais ce compte me permet effectivement de faire cette intervention.

Juste pour relever que, de manière générale, si l'on peut constater qu'il y a de meilleurs élèves que d'autres quant à la gestion d'un budget au plus près de ce qui était prévu, il faut aussi prendre en considération effectivement, les aléas de certains dicastères, qui font que nous avons des besoins en complément de budget. La seule chose que j'aimerais relever et pour rebondir aussi sur une intervention de notre collègue Pascal GAFNER, de la semaine dernière, sur le fait qu'il y a certains points qu'il ne faut pas sous-estimer en termes de budget, parce que finalement, tôt ou tard, ils finissent par nous revenir. Donc, posons les chiffres un peu comme ils doivent l'être, parce que là, on voit, on fait un sponsoring moins élevé que prévu, la semaine dernière, on parlait de « rabais » escompté sur un autre préavis. Faisons peut-être juste attention à ce genre de chose.

Il est clair que nous sommes sujet à certains aléas, mais qu'il conviendrait de ne pas sous-estimer certains points, et dans la mesure du possible, de pouvoir travailler avec le budget qui nous est donné et que nous allons voter ce soir, comme par exemple. Mais c'était juste un aparté sans autre incidence.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Quand on fait des manifestations, j'ai bien compris la question, quand on fait des manifestations quelle qu'elles soient, qu'elles soient culturelles ou sportives, et bien, nous faisons bien évidemment un budget, comme tout le monde et nous espérons des retours. C'est-à-dire nous espérons du sponsoring, que nous ne maîtrisons pas toujours, évidemment et puis nous espérons des entrées et nous n'espérons pas avoir un taux de change défavorable. Ça veut dire que, évidemment, quelle que soit la manifestation, la Municipalité, vous avez raison, prend le risque quelque part de ne pas boucler le budget, parce que c'est toujours un exercice extrêmement difficile.

Il y a des manifestations, on peut en citer quelques-unes et il y en a quelques-unes qui ont défrayé la chronique aussi du point de vue culturelle qui ont pris des bouillons, certes, parce qu'il y a eu des conditions atmosphériques déplorables, mais ce n'est pas pour autant que nous ne soutenons pas cette manifestation et que nous n'accordons pas encore une fois, un soutien à ce genre de manifestation.

Pour en revenir à la manifestation en question, on parle de paracyclisme, on parle donc de sport handicap et la Municipalité a considéré, dans son ensemble, évidemment, que c'était une manifestation que nous devons soutenir déjà intellectuellement et moralement. Nous ne regrettons évidemment absolument pas ce choix, même si, comme vous Mme la Conseillère, nous regrettons le résultat. Nous aurions voulu aussi avoir plus de soutien de la part de l'économie, d'une façon générale ou des sponsors, ça n'a pas été le cas. Par contre, encore une fois, nous pensons que l'image que nous avons donné et le soutien que nous avons donné dans ce secteur-là était extrêmement important. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Y a-t-il d'autres questions par rapport à Finance et Sports.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à une quasi-unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.36PR est accepté avec une abstention et une quasi-unanimité.**

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2015, représentant au total une augmentation de charges de CHF 525'950.- et une augmentation des revenus de CHF 0.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2015	2'308'770
+ augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	501'012
- augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	141'155

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	52'000	0
2. Finances et Sports	152'000	0
3. Urbanisme et Bâtiments	92'200	0
4. Travaux et environnement	64'000	0
5. Police	36'000	0
6. Service des Energies	129'750	0
	525'950	0
Charges supplémentaires		525'950
Revenus supplémentaires		0
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>		<b>3'194'577</b>

6. PRÉAVIS  
N° PR15.33PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016.

RAPPORTEUR : M. THOMAS JENNI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Thomas JENNI donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vous lis les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

1 *Administration générale*

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Est-ce qu'avant toute chose, et sans vouloir rouvrir le débat sur l'aménagement de la salle des Débats, vous m'autorisez à aller au pupitre parce que c'est plus confortable pour le budget.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Oui, Mme SPICHIGER.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Si je me permets d'intervenir, au nom des Verts yverdonnois, à ce stade de la discussion, c'est vraiment pour pouvoir vous transmettre la position générale de notre groupe sur ce budget, c'est possible ? ...

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Oui.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

... et permettre ainsi, je l'espère, une meilleure compréhension de nos prochaines interventions et de ce fait, une bonne qualité du débat démocratique.

Les Verts sont inquiets quant à la situation financière de la Commune mais plus encore face au manque de priorisation dont semble faire preuve notre Municipalité dans ce budget 2016.

Celui-ci présente un déficit de plus de 3 millions de francs. De plus, tous les voyants sont au rouge, en tous les cas à l'orange foncé, comme l'a rappelé le Président de la Commission des finances, concernant la situation financière de la Commune ces prochaines années. Nous devons faire face à une baisse des rentrées fiscales, avec RIE III en ligne de mire, la péréquation intercommunale ne peut que changer en notre défaveur, les taux d'intérêts sont au plus bas et leur hausse entraînera de facto une hausse du service de la dette important impactant durement les finances communales, et bien sûr tout le monde le sait et en parle, les nombreux et lourds investissements auxquels la Commune va faire face ces prochaines années, comme les 50 millions pour l'indispensable nouveau collège, et les 52 millions pour la route de contournement.

Il est donc temps, et plus que nécessaire, de prendre nos responsabilités et ce même si c'est extrêmement désagréable d'autant plus dans une période pré-électorale.

Nous estimons que l'Exécutif ne l'a pas fait en présentant un tel budget de beau temps, sans réel

arbitrage des priorités, et prêter ainsi les générations futures.

Nous avons déjà exprimé ce souci à de nombreuses reprises cette année et la Municipalité a toujours répondu que la situation était sous contrôle, que nous avons les moyens et qu'il fallait lui faire confiance. La réalité des chiffres ne semble toutefois pas lui donner entièrement raison.

Nous présenterons donc ce soir trois groupes d'amendements sur trois sujets distincts afin de réduire les charges du budget 2016 et contribuer ainsi à donner à la Commune une meilleure capacité de financement pour les investissements futurs.

Sans entrer dans les détails maintenant, il s'agira du poste de délégué à l'économie, de la prolongation de l'ouverture de la patinoire et du poste de police à la gare.

J'aimerais encore dire ici mon réel inconfort de devoir travailler ainsi et vous assurer que ces propositions sont le fruit de longues discussions internes et d'une étude fouillée du budget tant il n'est pas dans nos habitudes de « détricoter » ainsi un budget.

Toutefois, en tant que Conseiller et Conseillère communal-e, nous n'avons pas d'autres choix, d'autres leviers politiques pour nous exprimer sur certains projets lorsque ceux-ci sont « noyés » dans un budget sans nous être présenté en amont. Nous travaillons donc avec les outils que l'on nous donne !

Inconfort encore tant nous manquons d'explication et de justification pour les postes proposés. De plus, il est compliqué de pouvoir décrypter les chiffres liés par exemple aux traitements. Certains postes ne seront pourvus qu'en juillet, ce qui signifie que leur impact sur les charges devrait être deux fois plus important l'an prochain. Et il faut ajouter les charges sociales de ces postes, incluses dans les charges générales et les équipements requis à chercher dans d'autres lignes du budget.

Ce sont d'autant de détails techniques qui démontrent à quel point un projet spécifique tel le poste de police à la gare devient presque illisible une fois noyé dans le budget.

En conclusion, les Verts yverdonnois prenant leurs responsabilités, déposeront plusieurs amendements ce soir, mais nous aurions vivement souhaité pouvoir exprimer nos doutes et nos différences de point de vue dans un autre contexte que celui du budget qui s'y prête assez mal.

Enfin en cette période de fêtes de fin d'année, c'est avec conscience et diligence que nous endosserons le rôle de défenseurs d'une indispensable orthodoxie et d'une prudence financière pour l'avenir de la Ville, mais regrettons vivement que la Municipalité place son Législatif dans une telle position.

Merci beaucoup.

#### **M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Tout d'abord, le groupe PLR effectuera également une sorte de déclaration d'entrée en matière dans ce budget. Notre groupe tient à saluer les efforts de la Municipalité pour contenir l'accroissement des dépenses budgétées en 2016, malgré l'augmentation nécessaire d'une quinzaine d'ETP, et de limiter ainsi l'excédent de charges à 3.32 mios de francs. Il s'agit d'un exercice délicat, parfois impopulaire avec des nécessités d'arbitrage, mais elle y a fait face avec détermination.

Nous allons à l'évidence au-delà d'années plus difficiles. Le tassement conjoncturel observé depuis quelques temps nous amènera à faire preuve de la plus grande prudence, tout en maintenant une politique anticyclique en matière de finances publiques. La Municipalité a déjà réduit la voilure du plan des investissements 2015-2024 en redéfinissant les priorités et le diminuant ainsi de 616 à 364 mios de francs.

Un élément supplémentaire viendra effectivement s'ajouter dans l'équation : il s'agit du nouveau paquet fiscal vaudois lié à la 3ème réforme de l'imposition des entreprises, appelée plus communément RIE III. Il a obtenu un fort consensus au niveau cantonal et bénéficiera notamment à nos entreprises locales, avec des mesures compensatoires pour les familles qui verront leur pouvoir d'achat renforcé. Il faut néanmoins s'attendre à quelques effets sur nos finances communales.

La Municipalité a d'ores et déjà pris en compte de très nombreuses composantes pour élaborer le budget 2016. Le groupe PLR constate que les Verts proposent, non pas de l'élaguer, mais de tailler dans le vif avec une série d'amendements, alors que ce budget est déjà placé sous le signe de la rigueur.

C'est évidemment le droit le plus strict des membres de notre Conseil de proposer des amendements. Ce qui surprend le plus, en revanche, c'est la forme qu'on choisit les Verts de communiquer leurs amendements notamment par voie de presse, arguments à l'appui, avant même que nous en ayons eu l'occasion d'en débattre au sein de notre Conseil.

Alors, soit, le groupe PLR invite donc l'ensemble des Conseillères et Conseillers à prêter une attention toute particulière aux explications de la Municipalité avant de se déterminer sur les amendements qui seront proposés.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

A mon tour aussi de donner peut-être des informations générales. Je ne vais pas rentrer dans une polémique pré-électorale en fonction des déclarations qui ont été faites, néanmoins, je vous dirais ceci :

En août 2015, le budget tel que présenté par l'ensemble des services de la Ville présentait un déficit de 12,2 millions.

La version 2, à fin août, une fois que nous avons travaillé avec les services, nous avons demandé qu'ils renvoient leur copie. Nous sommes arrivés à 10,3 millions de déficit.

Ensuite, nous sommes intervenus avec le chef des finances et nous avons reçu chaque Municipal et chaque service pour passer de 10,3 millions à 5,6 millions.

Et ensuite, il appartient à la Municipalité in fine, de choisir et de donner les priorités et aussi de définir le cadre du budget qui vous est présenté ce soir. La Municipalité a fait ce travail au mois de septembre pour arriver avec un budget, vous le savez, vous l'avez dit de 3,3 millions de déficit.

Si je compare les budgets qui ont été présentés ces dernières années à ce Conseil, force est de constater qu'il n'y a pas un grand changement et nous ne sommes pas très originaux, c'est vrai, quant aux prévisions budgétaires telles que présentées. En 2013, il y avait un budget déficitaire prévu de 3,6 millions, en 2014 de 2,9 millions, en 2015 de 2,3 millions, je ne connais pas le résultat des comptes 2015 et puis en 2016 de 3,3 millions. Vous voyez qu'en fait, nous sommes dans une fourchette relativement classique et que nous avons l'habitude de débattre dans ce cadre qui vous est présenté ce soir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la Municipalité va évidemment faire tout son possible pour éclairer les Conseillers sur les différents points que vous souhaitez et de pouvoir débattre à votre guise sur les différents points du budget. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER:**

Je souhaite intervenir sur le compte 110.3011 Traitements qui concerne le nouveau poste créé de délégué à l'économie.



Les Verts s'interrogent vivement sur la plus-value d'un tel poste. En effet, nous considérons que cette activité de promotion économique se fait déjà à l'échelon régional avec l'ADNV et cantonal avec la Promotion économique vaudoise. Nous pensons illusoire de concentrer les efforts sur Yverdon et estimons fondamental de maintenir le rôle de l'ADNV qui œuvre pour le développement économique de tout le Nord vaudois. La situation économique actuelle nécessite de poursuivre les efforts pour une région solidaire et forte plutôt que d'œuvrer pour son seul pré carré. Il est important de rappeler également ici que la Commune finance l'ADNV et que la proposition de la Municipalité revient, me semble-t-il, à payer deux fois la promotion économique.

Tant que cette articulation n'est pas éclaircie, tant que la coordination entre ces différents acteurs n'est pas définie et présentée à ce Conseil, le poste de délégué à l'économie court un grand risque d'être un doublon administratif. C'est pourquoi nous vous proposons d'amender ce compte en supprimant la création de ce nouveau poste en attendant une stratégie claire en la matière.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'amender ce poste ainsi, avec une diminution de charges de CHF 158'000.- ramenant ainsi le compte 110.3011 à CHF 1'002'800.-.

*Discussion sur  
amendement*

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

Permettez-moi de succéder à Mme SPICHIGER, c'est vrai que c'est quand même plus agréable.

Oui, effectivement, la situation de notre Commune est préoccupante en regard des défis financiers qui l'attendent. Oui, il faut que nous trouvions des solutions et toutes les propositions sont les bienvenues, mais gardons un peu de sérénité.

Réduire certaines dépenses de fonctionnement de notre Ville est une alternative, revoir les priorités en matière d'investissement, comme cela a été fait, en est une autre. Il pourrait également être coupé dans le budget de fonctionnement en décidant de réduire un pourcentage linéaire sur un certain nombre de dépenses sur lesquelles nous avons prises.

En parallèle, il y a lieu de continuer de voir dans quelle mesure un certain nombre d'actifs non-indispensables au fonctionnement de notre Ville, pourraient être proposés à la vente.

J'en viens sur le sujet, une approche complémentaire et indispensable est de continuer à développer et densifier le tissu entrepreneurial et économique de notre Ville. L'un des effets induit étant l'arrivée de nouveaux contribuables permettant notamment à notre Commune d'encaisser, respectivement de faire progresser les contributions fiscales que cela soit au niveau des entreprises, et on a parlé de l'enjeu lié à RIE III, bien évidemment, mais également des cadres et collaborateurs des dites entreprises. La création du poste de délégué à l'économie vise justement à dynamiser l'action de notre Ville en la matière.

La Suisse a un positionnement central en Europe et notre Ville jouit d'une situation exceptionnelle au niveau notamment des réseaux ferroviaires et routiers, mais cela ne suffit pas. Il faut savoir se vendre, se faire connaître et répondre aux sollicitations d'entreprises, notamment, internationales, sans oublier celles qui se trouvent dans notre beau pays et au-delà de nos frontières linguistiques et qui sont intéressées à venir s'implanter à Yverdon-les-Bains. Et pour ce faire, il y a lieu de répondre à des dossiers, à des questions souvent pointues et bien souvent dans une langue qui n'est pas celle de voltaire. Cela demande des compétences notamment linguistiques et techniques spécifiques.

Fort heureusement, notre Ville peut compter sur le soutien de l'ADNV et sur celui de la direction d'Y-Parc. Mais ces deux institutions n'arrivent pas à elles seules à répondre à l'ensemble des sollicitations qui par ailleurs ne sont pas liées exclusivement à notre Commune.

Ce poste de délégué à l'économie est donc un complément d'importance à ce qui existe aujourd'hui. Ce serait dommage et même dommageable pour la deuxième ville du canton, dans un environnement concurrentiel toujours plus dur de ne pas pouvoir mettre en avant ses

avantages faute d'avoir un interlocuteur qui par ailleurs aura, compte-tenu de sa fonction, une entrée directe, non seulement avec l'ensemble des services communaux, mais également avec notre Municipalité.

Ne nous privons donc pas de cet outil, si vous me passez l'expression, de promotion de notre cité. Vous avez compris que je vous encourage vivement à refuser le dit amendement.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Je vais pour ma part intervenir comme il se fait d'habitude, depuis la salle directement.

En préambule, je dirais que si nous ne sommes pas intervenus, contrairement aux deux autres groupes, sur l'entrée en matière, on va dire de ce budget, c'est parce que nous considérons, un peu, à l'image de la Municipalité, que dans son ensemble, le budget de fonctionnement de la Ville, malgré le déficit annoncé, finalement, est relativement comparable à quelques détails près évidemment, à ce ceux qui ont été fait précédemment. Je ne me souviens pas dans ma carrière de Conseiller communal yverdonnois avoir jamais voté un budget bénéficiaire. J'ai beaucoup de mal à me souvenir d'avoir voté des comptes déficitaires. Donc, je me dis que, en tout cas jusqu'ici, ça va, en tout cas en termes de fonctionnement. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas des éléments qui nous dérangent dans le budget, mais ce sont des éléments ponctuels, à commencer par celui qui a été mentionné par Mme SPICHIGER.

Sur la méthode d'abord, un regret. Le regret c'est que nous n'avons pas été informés, en tant que Conseil communal, des intentions de la Municipalité concernant ce poste, autrement que par la communication qui avait été faite ce printemps lors d'une conférence de presse. Il n'a pas eu de communication sur finalement les tenants et les aboutissants. Il s'agit d'une décision importante, M. GUIGNARD vient de le dire, mais qui a été prise, finalement et qui doit être débattue que par le biais d'une ligne budgétaire lors du débat du budget parce que nous n'avons pas eu l'occasion, et ce n'est pas la dernière fois que je fais cette remarque ce soir, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter dans le cadre, par exemple, d'un préavis ou dans le cadre d'une communication ou de débat un peu plus élevé.

Le fond maintenant. Je rejoins assez, finalement, ce qui a été dit par Mme SPICHIGER, à savoir, d'une part que nous bénéficions déjà de structure qui assure la promotion économique de notre région, d'ailleurs, c'est une échelle dans notre monde globalisé et dans nos échelles métropolitaines qui se prêtent relativement bien à ce genre d'exercice. La preuve en est que c'est ce que nous faisons, par exemple, pour le tourisme, puisque l'Office du tourisme est effectivement maintenant complètement régional et que nous soutenons tant l'ADNV que les différentes structures d'Y-Parc, du PST, de l'incubateur, pour des montants qui ne sont pas négligeables, mais qu'il faudrait peut-être renforcer. Il faut se poser la question de savoir s'il faut les renforcer, notamment sur les questions de compétences linguistiques, puisque c'est manifestement un sujet qui occupe décidément beaucoup la Suisse cette première semaine.

Il nous semble effectivement, comme je le disais, par ailleurs que la question de la promotion de la Ville et le côté de la représentation des intérêts de cette dernière, notamment vis-à-vis de l'économie, eh bien c'est un rôle que le Syndic prend et sans vouloir faire des compliments de bas étages, il m'a semblé cette année, en tout cas que le Syndic prenait bien cette tâche, à mon sens presque un peu trop bien parfois.

D'une certaine manière, ça me permet quand même de pointer sur quelque chose qui alors, c'est plus personnel, sur le rôle finalement de ces organismes de promotion économique, sur ce qu'on peut en attendre, sur la question qu'on se pose.

La question qu'on se pose c'est celle du tissu économique yverdonnois et notamment du tissu économique yverdonnois de la Ville d'Yverdon, du centre-ville d'Yverdon. On sait, parce que ça a été communiqué par la Municipalité cette année qu'une étude a été lancée, je ne sais pas si elle est terminée, pour savoir exactement ce qu'il fallait entreprendre pour dynamiser notre tissu économique. Alors, moi, j'ai le sentiment que par rapport à tout ce qu'on a discuté, ça me permet

de rebondir sur quelque chose que j'ai dit la semaine passée, qu'est-ce qu'il faut finalement pour dynamiser un centre-ville commercial comme celui d'Yverdon qui a ses problèmes de centres commerciaux ? On sait qu'il y a de la dévitalisation économique, on sait qu'on a de la peine à repourvoir des surfaces et ce n'est pas un problème spécifiquement yverdonnois, c'est un problème de tous les centres villes «d'Europe occidentale». Je voudrais dire là-dessus qu'un des moyens que nous aurions de pouvoir dynamiser le centre c'est de lui amener des clients. A l'heure actuelle...

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Excusez-moi, M. le Conseiller, restez dans la ligne ...

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

J'y viens, Madame. Je voulais juste dire que par rapport à ces questions, on peut se poser la question de la plus-value et de la valeur d'un poste comme celui-là, quand on a, par exemple, comme instrument, la possibilité de développer un quartier comme Gare-Lac qui devrait amener quatre-milles habitants, c'est-à-dire doubler la population qui est directement concernée par le centre-ville. Voilà quelque chose qui pourrait, effectivement, dynamiser énormément le commerce, qui pourrait aider fortement au développement du bâtiment multiculturel, parce que vous allez là, effectivement donner une clientèle très très forte au partenaire qui est prévu, qui va, évidemment, du coup, être plus intéressé également à financer notamment le parking. Donc, il y a des autres instruments que ce simple instrument, je dirais de marketing institutionnel ou de city management pour prendre des différences, que comme on nous le propose ici.

Moi, j'ai le sentiment que ces mesures-là sont finalement des demi-mesures par rapport à ce qu'on pourrait faire simplement en priorisant nos investissements de telle manière à développer notre centre-ville. Et dans ce sens-là, je suis très intéressé à entendre ce que la Municipalité a à nous dire quant à la justification de ce poste. Pour ma part, je reste effectivement très circonspect et me réserve la décision de soutenir l'amendement de Mme SPICHIGER. Je vous remercie de votre attention, mais je pense que finalement, si on ne peut pas avoir le débat dans le cadre d'un préavis, et bien, on l'a au niveau du budget.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Au risque peut-être de me répéter par rapport à ce qui vient d'être dit par mes préopinants, nous avons également quelques interrogations sur la réelle nécessité d'avoir un délégué à l'économie à Yverdon-les-Bains alors que des acteurs locaux et régionaux travaillent déjà sur la promotion économique de notre Ville. J'aimerais soulier quand même quatre acteurs principaux qui sont actifs dans ce domaine.

Il y a la Société industrielle et commerciale, la SIC, dont le but est de faire le lien entre les sociétés yverdonnoises, pratiquement deux cent cinquante membres, et régionales, environ une centaine de membres avec les autorités politiques. Elle participe également à l'action de communication de la Ville d'Yverdon-les-Bains et des communes environnantes et enfin, elle organise des manifestations proposant une vitrine pour l'économie régionale, notamment le Forum des métiers, le Comptoir NV, le groupe de commerce, etc.

En 2<sup>e</sup> plan, l'Association pour le développement du Nord vaudois, l'ADNV, dont le but est de promouvoir l'économie dans notre région, dont un représentant de la Ville d'Yverdon-les-Bains fait partie pour défendre les intérêts économiques et stratégiques de notre Commune.

En 3<sup>e</sup> plan, Y-Parc dont le but est de proposer une offre complète et variée sur le parc scientifique et technologique, le PST, des terrains à vendre, des locaux à louer, incubateur et bon nombre de services d'accompagnement et de promotion économique pour le PST.

Et enfin, en 4<sup>e</sup>, le département de l'économie cantonal et le Secrétariat d'Etat à l'économie, le SECO, qui est le centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions ayant trait

à la politique économique. La Commune participe, d'ailleurs, financièrement à bon nombre de ces acteurs économiques.

La question est donc la suivante : au vue du nombre de parcelles limitées pour le développement des entreprises sur notre territoire et du nombre d'acteurs locaux et cantonaux déjà actifs dans ce domaine, est-il réellement nécessaire d'avoir un délégué à l'économie alors que la Municipalité est déjà en relation avec ces instances ?

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Moi, je m'étonne des commentaires du groupe des Verts ainsi que de M. DESSEMONTET.

Vous semblez être surpris que nous devons débattre de la création de poste au moment du budget. Mais nous avons toujours, toujours débattu de la création de postes au moment de l'étude du budget ! Je crois que c'est le seul et unique moment où nous pouvons débattre justement de la création de nouveaux postes. Ou alors, peut-être pourrions-nous faire comme la Municipalité précédente, c'est-à-dire, de créer les postes et puis, après, de les mettre au complément au budget. Parce que j'aimerais vous rappeler que ça s'est passé dans le cadre de la Municipalité précédente.

Donc, moi, j'aimerais ce soir, dire que voilà, il y a effectivement au budget un certain nombre de nouveaux postes qui sont créés, c'est le moment d'en débattre, que vous soyez pour ou contre, ça, se sont vos propres idées, mais je crois qu'il n'y a pas d'autres moments que cela d'en débattre.

Il n'est pas à mon sens question d'arriver avec des préavis pour commencer à demander des créations de postes au sein de l'administration communale. Il ne me paraît pas un meilleur moment que ce soir pour débattre de ceci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

C'est vrai qu'un poste inclus dans une ligne du budget, c'est peut-être un peu court pour un objet aussi important. Mais, c'est vrai, je le reconnais, que M. VIQUERAT a évidemment raison en disant, on ne fait pas un préavis pour une création d'un poste, parce que ce n'est pas un investissement et c'est donc bien par le biais du budget. Ce que nous aurions peut-être pu faire en vous entendant, Mesdames et Messieurs, c'est dans la page de droite, nous fendre d'un commentaire détaillé de ce que nous souhaiterions faire avec le délégué à l'économie. Nous ne l'avons pas fait, cela va m'obliger de le faire à l'oral et je vais essayer d'expliquer la position de la Municipalité et dans le fond, qu'est-ce qu'on recherche.

En préambule, j'aimerais dire que ce n'est évidemment pas en opposition au DEV, à l'ADNV, à Y-Parc ou à la SIC, bien évidemment, c'est bien en complémentarité parce qu'autrement, ça n'aurait aucun sens.

Nous travaillons régulièrement avec toutes ces institutions. Nous travaillons d'une façon quasi hebdomadaire avec toutes ces institutions, par différents organismes et cela fonctionne relativement bien. On ne gagne pas toujours, par rapport au reste du canton quand des entreprises viennent, mais enfin, c'est possible. Alors, voyons ce qui se passe.

L'ADNV travaille d'un point de vue régional et fait d'ailleurs très bien ce travail, accessoirement puisqu'on parle de chiffres, la cotisation à l'ADNV est de CHF 302'000.-. L'ADNV, dans le fond, si des entreprises viennent sur Yverdon, sur Champagne ou sur Orbe ou Vallorbe ou Chavornay, et bien a rempli sa mission. Je ne critique pas, je trouve que le volet régional peut très bien fonctionner sans forcément se cantonner dans le secteur yverdonnois. Néanmoins, on essaye tous, autant que nous sommes, de travailler pour notre Commune parce que c'est comme cela

que, par réflexe, on doit le faire et c'est aussi comme cela que la mission est donnée.

Pour ce qui est du parc technologique, vous le savez, le Syndic est président de la CoPro, président d'Y-Parc et nous travaillons avec le directeur, M. WETZEL, à faire en sorte que nous puissions accueillir des entreprises sur Yverdon. Alors, il y a des prospects qui sont travaillés régulièrement, il y a aussi tout ce qui est des start-up évidemment, mais si j'en reviens aux prospects, eh bien, nous essayons activement de les travailler. Quand un prospect est présenté, comme c'est arrivé il y a une dizaine de jours, il y a le DEP qui se déplace. Et nous essayons de les convaincre de venir ici plutôt que sur la côte de l'arc lémanique, parce qu'encore une fois, nous vendons notre région. Il y a ce côté vendeur que nous devons faire. C'est vrai que pour l'instant, ça se fait entre le directeur et les institutions que je viens de dire, voire le Syndic de la Ville d'Yverdon, tel que je vous le rappelle.

Pour Y-Parc, nous avons CHF 250'00.- de participation, pour ce qui est du PST, il y a une participation communale, de CHF de 58'000.- et pour l'incubateur, nous avons CHF 40'000.-. Vous voyez que nous mettons de l'argent, parce que nous croyons dans ces institutions et évidemment ça serait complètement faux de travailler contre ces institutions.

Néanmoins, à quoi avons-nous été confrontés et qu'est-ce que nous aimerions faire ?

Il y a eu une très grande entreprise américaine qui est arrivée par les différents canaux en question et qui a posé beaucoup de questions à la Ville. Alors, les questions, c'est quoi, c'est : a-t-on les puissances électriques ? On se retourne du côté du service des énergies. A-t-on la capacité au niveau de la Step d'accueillir les surcharges qu'il va y avoir sur le réseau quand on va prendre une surface d'un coup de 150'000 m<sup>2</sup> ? A-t-on les capacités en urbanisme de fournir l'accueil nécessaire à l'encadrement pour pouvoir obtenir les plans de quartier en question ? Alors, ces gens-là viennent, interpelle les différents services. Au niveau des services, il faut évidemment parler les langues, cela a été dit, donc principalement l'anglais, mais ça pourrait être d'autres langues, mais en principe c'est en anglais que cela se passe. Et les délais sont extrêmement courts. Ensuite de cela, quand vous avez les réponses des services qui font tout ce qu'ils peuvent pour répondre techniquement à ceci, eh bien, il faut en faire une synthèse, et là, Mesdames et Messieurs, il nous manque justement ces éléments-là et ça c'est un des volets. C'est-à-dire que les synthèses, eh bien, c'est au niveau d'un mandat que nous avons dû donner à l'extérieur pour pouvoir le faire, parce que la Commune n'était pas suffisamment outillée. C'est venu dans le secteur eu Greffe, mais c'était évidemment insuffisant pour pouvoir fournir un élément complet à cette entreprise, notamment.

Alors, nous étions épaulé par le DEV, nous étions épaulé par l'ADNV, nous avons le directeur d'Y-Parc, mais ce n'est pas dans ce secteur-là que la réponse est venue, c'est par un mandat extérieur qui nous a coûté quelques dizaines de milliers de francs, qu'on a essayé de vendre la ville. Donc, ça c'est un des volets qui fait que nous devons répondre en rapidité, en langue, en synthèse à ces demandes-là.

Accessoirement, il y n'y a pas que le Parc à Yverdon, il y a d'autres secteurs qui sont intéressants et nous devons avoir une porte d'entrée et la ville n'est pas structurée pour avoir cette porte d'entrée, pour répondre aux sollicitations. Vous avez des gens qui veulent venir soit sur le Parc, soit ailleurs, soit dans des friches industrielles et évidemment, nous n'allons pas passer par le Parc, puisque ce sont des friches industrielles. L'ADNV fait venir les gens sur Yverdon ou sur la région, mais c'est à nous à travailler ces demandes-là. Cela veut dire que nous devons avoir cette force-là et actuellement, nous ne l'avons pas.

Et puis, c'est marrant parce que visiblement, nous avons des points communs ce soir avec M. DESSEMONTET, la valorisation de l'activité commerciale du centre-ville. Nous travaillons régulièrement avec la SIC et son président ici présent, mais avec évidemment le groupe de commerces dans son ensemble, pour faire en sorte que la Ville puisse avoir la meilleure activité commerciale au centre-ville et surtout de répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes. Nous voyons qu'il y a des rues, notamment la rue du Milieu qui souffre, comme vous avez pu le constater, qu'il y a des commerces qui ferment et qui ont de la peine à retrouver preneur, ça nous

inquiète. Evidemment que cela nous inquiète. De savoir aussi qu'il puisse y avoir des grandes surfaces qui puissent quitter le centre-ville pour aller ailleurs, ça nous inquiète. D'imaginer qu'il puisse y avoir une attractivité avec des zones en périphérique, alors bien sûr, qu'on en discute avec Chamard, notamment, dans le cadre de l'AggloY, mais enfin, ça nous inquiète. De garder une activité commerciale sur le centre-ville et l'économie et nos commerçants du centre-ville, doivent avoir aussi une écoute attentive, et nous devons mettre cette écoute attentive. Alors, est-ce c'est bien au Syndic de le faire régulièrement, je ne suis pas sûr. Il y a des professionnels qui sont là pour cela et ce délégué à l'économie a aussi ce volet-là, puisque le commerce du centre-ville, nos commerçants doivent avoir cette écoute et ces commerçants c'est aussi l'économie.

Alors pour tout cela, ça nous semble extrêmement important d'avoir ce répondant, cette personne qui est une personne référant, cette personne qui est capable de travailler avec le DEV, qui est capable de répondre aux sollicitations d'Y-Parc, qui est capable de répondre aux sollicitations des entreprises en soi et qui est capable d'avoir cette écoute extrêmement importante qu'on doit avoir pour nos commerçants du centre-ville.

En définitive, si vous estimez qu'on ne doit pas faire cet investissement parce que notre économie, parce que nos commerçants disons, peuvent se débrouiller tout seuls, en fonction de ce que je viens de vous dire, ce n'est pas CHF 199'580.- que vous devez amender, Mesdames et Messieurs, mais en relation avec le budget et notre service des finances, en qui je fais entière confiance, c'est CHF 80'200.- et non pas CHF 199'000.-. Pourquoi ? Parce que nous avons dans le cadre du budget, différé certains investissements et cette personne entrerait en fonction à partir du 1<sup>er</sup> juillet, parce que bien sûr qu'il y avait le passage de ce soir, dans le cadre du budget et du débat que nous avons ce soir, et qui est juste, ensuite, il y a une recherche de personne et une personne qui a ces caractéristique-là, aura certainement quelques mois de dédite, plus les mois de recherche, vous en conviendrez volontiers, on va se retrouver en juillet. Donc, nous jouons CHF 80'200.- du budget dans cette opération, mais ce n'est pas seulement une question d'argent, c'est une question d'image, c'est une question d'accueil, c'est une question extrêmement importante pour l'économie yverdonnoise dans son ensemble. Voilà, Mesdames et Messieurs.

#### **M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

J'aimerais revenir sur certains des éléments que notre Syndic a abordés dans son intervention. Je commencerais peut-être par la fin, puisque c'est ceux qui nous sont le plus restés dans la mémoire.

Donc, vous nous annoncez que le poste à 50% du budget, les 6 mois de cet engagement correspondent à CHF 80'200.-, ce qui fait que l'année prochaine, ce poste à temps plein coûtera CHF 160'400.- à la Commune, soit l'équivalent de la moitié de la contribution d'Yverdon à l'ADNV. Ce sont quand même des chiffres qui me paraissent assez impressionnants et que je souhaite qu'on relève ce soir. Nous nous prononcerons formellement pour CHF 80'200.- mais cela aura un impact pour les budgets futurs de CHS 160'400.-. C'est le premier point que je voulais relever.

Le deuxième élément c'est le cahier des charges de cette personne. Alors, je ne doute pas que lorsque quelqu'un est engagé à la Commune, il ait du travail à accomplir, c'est bien pour cela que les gens sont engagés, par contre, il n'est jamais inintelligent de réfléchir avant les engagements pour savoir si le travail que l'on souhaite confier à ces personnes ne peut pas être confié à d'autres personnes qui pourraient le faire de manière bien plus efficace et de manière moins onéreuse.

Je me permettrais de rompre une lance ce soir en faveur de l'ADNV. Nous avons une association économique régionale qui travaille bien, qui n'a pas des moyens exorbitants par rapport à d'autres régions du canton, mais qui travaille bien et qui travaille surtout avec toutes les autres communes de la région. Et ça c'est un point qui me paraît important. On ne se trouve pas dans une situation où Yverdon joue tout seul contre les communes voisines. Il faut travailler ensemble, il ne faut pas finalement avoir un engagement d'avoir quelqu'un qui ne travaille rien que pour

nous, il faut que nous soyons forts avec les autres communes de la région. Cela veut dire que si Ste-Croix, si Yvonand, si Orbe, si Chavornay sont forts, Yverdon sera fort également parce que, comme on peut le voir dans les revenus de la Ville, il y a des revenus de la part d'entreprises, mais ce qui est important c'est qu'il y ait une création d'entreprise dans la région et puis finalement, que cette entreprise soit créée à Ste-Croix ou à Yverdon, l'important c'est que pour les habitants de la région, il y ait des possibilités de travailler sans devoir aller forcément sur l'arc lémanique ou de monter sur Neuchâtel. Et ça ce sont des éléments importants et je pense qu'il est fondamental de jouer collectif d'autant plus que le Nord vaudois n'est quand même pas la région la plus forte du canton. Nous sommes moins nombreux, nous sommes moins riches que d'autres régions et il est important de ne pas disséminer les forces, mais surtout de bien travailler ensemble.

L'autre élément que je voulais relever, c'est que finalement, ce que l'on comprend du premier volet, en tout cas du travail de cette personne c'est que ce sera quelqu'un qui devra faire la synthèse des différentes contributions des services communaux. J'espère bien qu'avec les quelques cinq-cents fonctionnaires communaux de la Ville d'Yverdon, on a les moyens de dégager des forces de travail pour fournir ces synthèses qui n'arrive vraisemblablement pas plusieurs fois par semaine, vous avez cité une entreprise américaine, M. le Syndic, mais j'imagine que ce sont des éléments qui arrivent peut-être quatre, cinq, six fois par année, si on a de la chance. Je pense qu'on a les compétences pour le faire à l'interne ou on peut le confier à l'ADNV.

L'autre élément que vous avez cité, c'est le rapport que cette personne devra entretenir avec les commerçants, notamment. Vous parlez des rues du centre qui souffrent, et je pense bien qu'elles souffrent, et je pense que dans ce cadre-là, cet argent serait nettement mieux dépensé pour favoriser les activités au centre, financer des activités qui permettraient de faire venir des gens sur place, plutôt que de payer un collaborateur supplémentaire qui travaillera dans son bureau à faire des rapports.

Je vous recommande vraiment de refuser ce poste et de suivre l'amendement des Verts.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je souhaite également dire quelques mots concernant ce poste de délégué à l'économie. C'est vrai qu'il faut jouer collectif, moi-même, j'ai été footballeur, joueur d'Unihockey, ce que vous voulez, joueur de double en tennis, mais enfin, en tant que Conseiller communal yverdonnois, je crois qu'on doit déjà avoir devant les yeux, la réalité économique de notre Ville à nous, à Yverdon et personnellement, c'est mon cas, et je m'occupe déjà en priorité des finances de notre Ville. On discute de notre budget, on ne discute pas du budget des autres communes. Donc, je rejoins l'aspect collectif des choses obligatoires, mais enfin, ce qui compte, c'est ce soir les finances de notre Ville d'Yverdon-les-Bains et pas celles des autres régions.

L'autre point que j'aimerais soulever, c'est vrai que ce poste peut appeler certaines questions quant à son contenu. Alors, je propose que notre Municipalité, le moment venu, nous expose ou nous présente, via une communication, le cahier des charges de la personne qui sera enrôlée en cas d'acceptation de ce poste ce soir pour rassurer tout le monde, d'une part et pour nous faire découvrir que, eh bien oui, ce poste-là me paraît, en tout cas personnellement, nécessaire et je dirais même plus que nécessaire en ces temps difficiles pour nos finances communales.

C'est maintenant qu'il s'agit de mieux organiser, de professionnaliser l'accueil en général pour les entreprises de notre Ville d'Yverdon-les-Bains et je vous invite donc à accepter ce poste au budget, encore une fois, avec le vœu que notre Municipalité nous présente, le moment venu, les contours du cahier des charges de la personne enrôlée. Merci.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

J'aimerais revenir sur ce qu'a dit M. PILLONEL tout à l'heure, rebondir un tout petit peu là-dessus

pour reprendre aussi ce que M. le Syndic a dit précédemment.

Je pense que c'est vrai que c'est plus intéressant de jouer pour la ville en collectif parce que d'une part, M. le Syndic a parlé d'Y-Parc, mais Y-parc, pour pouvoir accueillir des entreprises a certaine contrainte, c'est-à-dire qu'on ne peut pas accueillir n'importe quelle entreprise alors qu'il y a d'autres zones dans la région qui peuvent accueillir tous types d'entreprises. Donc, je pense que c'est effectivement plus intéressant de la jouer collectif. Et puis, la Ville d'Yverdon, a par ailleurs d'autres atouts à avancer, peut-être, par rapport au manque de terrains, c'est justement le nœud de transports, c'est les entités de formation, c'est Y-Parc qui peut aussi contribuer au développement de certaines entreprises, même si elles ne se trouvent pas forcément sur le Parc.

Et puis, pour rebondir par rapport à ce que disait M. PILLONEL, et pour revenir à la demande de poste, je pense que, typiquement, si on a quelques grandes entreprises qui demandent chaque année ou qui entrent en contact avec la Commune pour demander une implantation à Yverdon ou dans la région, je pense que par rapport à ce poste, on pourrait très bien imaginer que, pour être sûr d'avoir aussi un bon spécialiste, d'avoir un mandataire et de lui payer les honoraires qu'il faut pour qu'il puisse « draguer cette entreprise », quitte à le commissionner éventuellement aussi par rapport au succès qu'il pourrait avoir. Donc, c'est un petit peu la proposition que je ferais à la Municipalité.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

Je vais dans le même sens que mon collègue Pascal BLUM, par rapport à ça. Je crois qu'aujourd'hui, ce qu'on nous propose c'est un poste pour vendre mieux les prestations de la Ville par rapport à l'économie. Ce n'est pas la première fois qu'on a ce débat sur un délégué économique, ça il faut bien se le dire, ça fait en tout cas vingt ans, on avait déjà ce même débat, de savoir si l'ADNV répondait toujours aux exigences d'une ville comme d'Yverdon qui était en pleine expansion avec beaucoup de friches industrielles à l'époque et tout. Il fallait bien y répondre.

Je rejoins assez les propos de notre collègue BLUM qui dit, mais ce qui nous semble aujourd'hui, un petit peu difficile à gérer, c'est la suite d'une telle opération, la récurrence du poste qui passe de CHF 80'000.- à CHF 160'000.- l'année prochaine, etc. Et je serais assez pour qu'on fasse un exercice qui va dans le même sens que la volonté de la Municipalité, parce que c'est le bon sens pour tout le monde. Si l'ADNV et les autres instances cantonales avaient pu faire plus pour Yverdon, elles l'auraient peut-être fait, mais le fait de jouer collectif, on dilue aussi.

Alors un moment donné, il faudrait se reposer la vraie question pour Yverdon-les-Bains. Ce qu'on oublie aujourd'hui, c'est qu'on a l'impression que ça coûte uniquement, moi, j'aimerais savoir si la Municipalité, par rapport à cette prospection active sur laquelle on devrait compter, met des recettes à quelque part supplémentaires, ou des non-dépenses, par rapport à une fuite de certains capitaux ou des fuites d'entreprises, ne serait-ce que pour les maintenir. Ça ne va peut-être pas rapporter plus, mais au moins, on ne perdra pas certaines entreprises. Et ça, c'est peut-être un exercice qu'il faut faire, parce que mettre CHF 80'000.- dans un poste comme celui-ci pour six mois, CHF 160'000.- l'année prochaine, si ça nous rapporte quatre cinq fois, on aura réussi l'exercice. On ne s'est pas posé cette question-là ce soir.

Moi, je pense qu'il faut se la poser réellement et puis peut-être qu'un exercice par partenariat avec des entreprises compétentes où elles ont toutes ces compétences linguistiques, économiques, financières, techniques, on pourrait peut-être trouver quelque chose qui nous prouverait que l'année prochaine, on aurait tout intérêt à internaliser un tel poste. Le canton pratique de la sorte. Sur bon nombre de postes, le canton pratique de la sorte la première année et ensuite, internalise si besoin est, cette fonction.

Moi, je pense que peut-être, si on pouvait avoir une proposition dans ce sens-là, quitte à garder ces CHF 80'000.- peut-être même plus, près de CHF 100'000.- pour cet exercice, puis avoir,



l'exercice complet avec les recettes appropriées, peut-être pour l'année prochaine.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Le débat est extrêmement intéressant et je m'en réjouis.

Bien sûr qu'il faut jouer régional, encore une fois, on n'a jamais dit le contraire, je n'ai jamais dit le contraire, la Municipalité n'a jamais dit le contraire, mais regardez quand même ce qui se passe quand Orbe développe des terrains ou fait venir des entreprises sur Orbe, et bien, il ne se gêne pas de les faire venir à Orbe plutôt que de les faire venir à Yverdon, c'est le bon sens, et j'entends, ils ne vont pas, disons, nous appeler, pour nous dire : « écoute, j'ai une belle entreprise qui vient, tu serais d'accord de la prendre chez toi ! ». Ils vont faire en sorte qu'elle ait sur Orbe, malgré le côté collectif, malgré le côté ADNV et malgré le fait que je siège à l'ADNV avec le Syndic d'Orbe, voir les autres Syndics COSTANTINI et consorts, parce que c'est comme cela que ça se passe.

Le mandat : ce n'est pas cinq-cents, M. PILLONEL, c'est sept-cents à huit-cents collaborateurs que nous avons. Nous n'avons pas les personnes qui ont pu remplir la mission en question, puisque nous avons passé par mandat, notamment dans le cadre de cette entreprise américaine. Mais c'est un volet, c'est un volet et ce mandat nous a coûté quelques dizaines de milliers de francs. C'est seulement un volet.

C'est un travail supplémentaire, c'est un travail différent, c'est un travail que, malgré les sept-cents collaborateurs à la Commune, nous n'avons pas cette personne, nous n'avons pas ce format qui permet de répondre à cette demande-là. Alors, il ne faut pas focaliser, non plus sur le Parc. Le Parc, c'est un des éléments.

Nous discutons avec la CoPro et nous avons d'ailleurs une séance demain de dix heures à midi avec la CoPro pour savoir si, malgré le fait que nous avons un directeur à la CoPro, on devrait avoir quelqu'un qui fasse office de courtier : grand débat. Est-ce que, malgré tout, il faudrait qu'il y ait un courtier sur le Parc qui serait en complémentarité parce qu'autrement, ce serait dénigrer le travail qui se passe au niveau de la direction et ce n'est de loin pas le cas, mais qui devrait venir en complémentarité, parce que de faire venir des entreprises qui viennent d'Angleterre, qui viennent d'Allemagne, qui viennent d'Autriche ou d'ailleurs, c'est un métier. C'est un métier, ce n'est pas seulement attendre que le téléphone sonne, ça veut dire qu'il y a du démarchage, ça veut dire qu'il y a du réseau. Alors, il y a des demandes qui sont pendantes au niveau du Parc, il y a des offres qui sont pendantes, de sociétés au niveau du Parc, qui nous a fait d'ailleurs, une offre de mandat dans ce cadre-là et évidemment qu'il nous appartient de savoir comment on peut en faire un élément de complémentarité. Mais là, je parle du Parc. Mais, il y a le reste de la ville. La ville ce n'est pas que le Parc.

Et nous avons aussi des bâtiments, nous avons des terrains. Imaginez Verdan. Verdan, on a un montant pour faire un plan de quartier, parce qu'après un sondage auprès des entreprises, nous essayons de répondre au besoin des PME, pour que non seulement, elles restent sur Yverdon, pour celles qui y sont et qui veulent se développer, mais que d'autres puissent venir. Mais il faudra bien que quelqu'un s'en occupe. Ce n'est pas notre service des gérances qui va s'occuper de Verdan, de savoir si on va faire venir des gens, avec tout le respect que j'ai pour le service des gérances, mais, c'est un boulot particulier.

Alors, est-ce qu'on va travailler par mandat ? Oui, on peut encore une fois donner un mandat à quelqu'un d'autre. Et quand nous avons des mandats, quand nous avons du personnel qui travaille et que nous essayons de faire venir des gens, nous essayons toujours, effectivement, M. le Conseiller KERNEN, d'avoir des rentrées, parce que le but c'est que les gens viennent chez nous pour qu'on ait des rentrées fiscales. Je ne vais pas vous expliquer la situation financière de la Ville, ça fait des mois que je vous le dit, qu'on va se trouver vis-à-vis de grandes difficultés.

Alors, il faut bien qu'on essaye de trouver des moyens. Et c'est des moyens que de valoriser ce que la Ville peut offrir. Ça peut être Verdan, ça peut être le Parc, ça peut être d'autres secteurs

de développement de la Ville, ça peut être les nouveaux quartiers qu'on va avoir, où la Ville ne va pas pouvoir faire elle-même tout le développement des quartiers, si je prends Gare-lac ou les Parties, il faudra bien que quelqu'un, à un moment donné, trouve des partenaires et c'est un monde de professionnels et c'est ça qu'on aimerait faire. Alors, bien sûr qu'on pourrait mettre en face des rentrées, parce qu'on imagine, on espère qu'il y aura des rentrées, mais ça serait extrêmement malhonnête de vous dire qu'en face des CHF 80'000.- ou des CHF 160'000.- du délégué à l'économie, je peux vous garantir qu'il y a des rentrées de X, je ne peux pas faire cela. Je ne peux pas faire cela, parce que je n'ai pas cette réponse.

On essaye simplement de trouver des solutions pour valoriser la Ville, pour valoriser les terrains, pour valoriser la région, pour voir ce que l'on peut faire. Et effectivement, si peut-être ce n'est pas sur Yverdon, que ça peut se passer à côté, peut-être que, disons, on peut travailler en bonne intelligence et c'est ce qui se fait encore une fois, je vous le dis, notamment dans le cadre de l'ADNV.

Mais nous pensons que cette connaissance, nous pensons que cette capacité-là, ce personnel, nous le l'avons pas et cela vaudrait la peine d'essayer. C'est pour cela qu'on vous le présente. On vous le présente parce qu'on en est convaincu, qu'on doit avoir un intérêt pas forcément direct, voir indirect, qu'on doit avoir des possibilités de rentrées fiscales, puisque si les entreprises viennent chez nous, évidemment qu'on a un intérêt direct et c'est difficile de travailler uniquement en mandat et en plus de cela, c'est super cher. Donc, on ne va pas faire d'économie de ce côté-là, en tout cas les offres qu'on a sur le Parc, elles sont largement au-delà de ça, des chiffres qui sont mentionnés dans le budget ce soir. Mais je laisse le débat se poursuivre.

**M. le Conseiller Christian WEILER :**

Je vais aller dans le sens de M. KERNEN. Effectivement, la concurrence pour garder nos entreprises et j'insiste sur le mot garder nos entreprises, sera rude à l'avenir. Si on veut les garder et accueillir de nouvelles entreprises et en finalité, collecter plus d'impôts, il faut faire feu de tout bois, de toutes nos structures de développement, de tous nos acteurs. Certaines PME cherchent actuellement des terrains hors d'Yverdon, parce qu'elle n'arrive pas à se développer, parce que ce c'est difficile pour eux.

Pour moi, et dans le cas présent, je vous rejoins, M. KERNEN, le plus important ce n'est pas ce que va nous coûter ce poste, on sait aujourd'hui combien il va nous coûter, ce qui est important c'est combien il peut nous rapporter et combien il peut nous éviter de perdre et ça, je crois qu'il faut en être conscients en allant de l'avant maintenant.

Nous sommes régulièrement confrontés, acteurs du monde économique, à des entrepreneurs qui ont des volontés de s'implanter, de s'agrandir à Yverdon. Eh bien, c'est un chemin de croix, Mesdames et Messieurs, pour surfer dans les méandres de notre administration tentaculaire, c'est difficile. Il faut les aider. Nous avons besoin de compétences pour accueillir et accompagner nos entreprises dans de meilleures conditions. Je vous recommande donc de refuser l'amendement tel que proposé.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Mon intervention sera de deux types. D'abord vous dire que je maintiendrai mon amendement, malgré les explications et les propos avancés.

D'abord, effectivement, dire que le débat est effectivement extrêmement intéressant et puis que je pense que les quelques lignes sur la page de droite, n'auraient peut-être pas été suffisantes, donc, à réfléchir peut-être à l'avenir comment ce genre d'informations pourraient être communiquées en amont du budget. On voit que cela soulève beaucoup de questions et d'interrogations et il me semble que ce serait pertinent de réfléchir.

Alors, effectivement, ce n'est pas dans le cadre d'un préavis qu'on peut le faire, il y a peut-être d'autres choses qui pourraient servir, qu'on avait à l'époque, pour la question de la police

régionale, pour les préavis d'intention, par exemple. Je pense que la Municipalité a différentes manières d'informer ce Conseil en amont, ce qui nous permettrait, je pense, d'avoir des débats de fond extrêmement intéressants et peut-être un peu plus sereins, ou de manière moins tardive, le soir du budget, c'est ça, c'est un détail.

Je maintiendrai donc cet amendement car je reste convaincue que l'ADNV fait en grande partie ce travail et je reste un peu dubitative encore sur la réflexion qui a été menée sur cette articulation. Je ne dis pas qu'elle est inexistante, je dis simplement qu'à mon sens elle n'est pas encore réellement définie.

Vous avez parlé d'essayer, alors évidemment, on ne peut pas garantir que cela fonctionne, mais j'ai l'impression que pour développer une réelle stratégie en la matière, vous avez parlé d'écoute des commerçants, je pense que c'est effectivement indispensable, ce n'est pas encore à mon sens une réelle stratégie en la matière et je pense qu'à l'heure actuelle, cela manque. C'est pour cela que je maintiendrai mon amendement, car à mon sens, le projet n'est pas assez mûr et on sait qu'une fois qu'il sera inscrit au budget, il le sera pour longtemps, donc je maintiendrai cet amendement.

Sur la deuxième partie de mon intervention, qui sera beaucoup plus technique, et là, je m'adresse donc au Syndic, j'avoue ne pas avoir bien compris votre remarque sur la somme. Je m'explique : ce que j'ai proposé comme amendement c'était un amendement de CHF 158'800.- de charges en moins, ce qui correspond à la différence entre le budget 2015 et le budget 2016. Vous me dites que la différence si le poste de délégué à l'économie n'est plus au budget sera seulement de CHF 80'000.-. Ma question est donc de savoir quels sont les CHF 72'000.- ou CHF 78'000.- d'augmentation entre 2015 et 2016 ? Je suis désolée pour ces questions un peu techniques et rébarbatives, mais je pense important qu'on sache sur quoi on doit voter. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci Mme la Conseillère la Conseillère.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais commencer par la fin. Les informations du service des finances, disent, le compte 110.3011 Traitements 158'800, il faut ôter CHF 58'100.-, parce que c'est dès juillet 2016. L'économie sur le compte 110.3030 est de CHF 16'100.-, un total de CHF 80'200.-. Voilà pour ce qui est de la partie technique.

Pour ce qui est de l'ensemble, j'insiste sur le fait que ce délégué à l'économie doit aussi servir notamment pour le commerce local, le commerce du centre-ville et non seulement pour les grandes entreprises américaines qui, quelqu'un l'a dit, peuvent venir deux, trois fois par année. Ce n'est pas suffisamment, bien évidemment pour justifier le poste.

Par contre, nous avons un constat sur l'économie et sur le commerce local, sur le petit commerce ou grand commerce du centre-ville, nous devons amener des réponses et c'est aussi une façon d'amener des réponses. Alors, ce dialogue, il existe en permanence avec la SIC notamment. J'ai fait pendant treize ans partie du groupe commerce et je pense que je peux dire que j'ai entendu régulièrement ce que les gens demandent ou aspirent ou s'inquiètent. Les discussions ont lieu régulièrement. Cette année, encore très récemment, nous avons eu une séance entre l'UNIA et la SIC. On parle d'horaire d'ouverture, ce sont des problèmes importants, ce sont des choix politiques, c'est vrai, mais enfin, il y a aussi des choix économiques qui sont derrière et qui sont extrêmement importants et dans la concurrence actuelle, on doit amener des réponses. Donc, pour moi, c'est important et ça correspond aussi à l'activité commerçante du centre-ville.

On pourrait imaginer aussi, pour vous rassurer, Mesdames et Messieurs, pour prouver la bonne foi de la Municipalité, de vous présenter avant d'engager, le cahier des charges de ce délégué à l'économie. C'est quelque chose, encore une fois, au même titre que le débat qu'on a actuellement, qui pourrait très bien avoir lieu soit par le biais d'une commission, soit en plénum,

pour autant que ce cela soit possible, je n'en sais rien. Mais peut-être par une commission des finances ou de gestion, je n'en sais rien. Ce que je veux dire par là, c'est que nous n'essayons pas de créer quelque chose qui ne doit servir à rien, on pense que c'est quelque chose qui doit pouvoir servir, ceux-ci, c'était pour répondre au Conseiller GILLIÉRON, qui disait, dans le fond, pourquoi ne pas nous expliquer ce que vous voulez faire plus en détails et le plus en détails possible c'est le cahier des charges. Si vous le souhaitez, c'est quelque chose qu'on peut effectivement vous présenter aussi.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Ça me dérange cette question de la forme. J'aimerais préciser quand même ici que le cahier des charges du délégué à l'économie, tous les membres de la Commission des finances l'ont reçu. Vous avez un membre à la Commission des finances, s'il y avait des questions à lui poser, vous pouviez le faire dans le cadre de la séance de groupe.

Permettez-moi quand même de faire un petit retour en arrière, mais j'ai ici sous les yeux le préavis No 12.36, la deuxième série de complément au budget 2012, vous me direz que ça n'a peut-être rien à voir, mais dans ce préavis, sous le poste 5 Education et Jeunesse, Traitements, engagement d'une cheffe de service adjointe et d'une responsable du secteur de l'enfance, décision municipale du 23 mai 2012. Donc, il fût une période où nous engagions le personnel et ensuite, c'était imposé au Conseil communal.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'avoir un débat. Nous l'avons ce soir et je crois qu'il n'est pas nécessaire de revenir avec des commissions supplémentaires, de faire des séances supplémentaires et des commissions pour avoir un débat que nous devons avoir ce soir. Donc il faut arrêter de jouer sur cette question de forme. Je crois que la Municipalité a fait les choses en bonnes et dues formes. M. le Syndic nous a donné les renseignements ce soir. Je répète, le cahier des charges du délégué à l'économie, nous l'avons eu dans le cadre de la Commission des finances, donc, il me semble que tout a été fait dans les règles de l'art. Et j'aimerais qu'on arrête sur la forme s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Alors, je suis entièrement d'accord avec le Conseiller VIQUERAT, du moins sur une partie de son intervention.

Effectivement, la remarques globale des Verts concernant des projets qu'il aurait mieux valu de faire passer par un préavis concernait principalement et concerneront à l'avenir, le poste de police à la gare qui représente véritablement un investissement. Je suis d'accord avec vous, ce point d'engagement d'un délégué à l'économie mérite un débat au Conseil communal, c'est un débat que nous avons là, donc il n'y a pas de raisons de nous en plaindre.

Ce que je souhaiterais rajouter au débat c'est que visiblement un certain nombre de Conseillers considèrent qu'il est primordial d'attirer des entreprises à Yverdon, parce que ce sera la poule aux œufs d'or. Je les invite quand même à jeter un coup d'œil sur les rentrées des impôts de la Ville d'Yverdon : 49 millions d'impôts pour les personnes physiques, donc les individus comme vous et moi, CHF 4'750'000.- pour les entreprises, impôts de bénéfice sur les entreprises. On sait que les entreprises ne vont pas très bien actuellement, donc ces montants-là vont vraisemblablement baisser. On sait également qu'avec la réforme des entreprises III, nous aurons une baisse du revenu de la taxation sur le bénéfice sur les entreprises, puisque les éléments ont déjà été discutés la semaine dernière, le Syndic nous a d'ailleurs indiqué que c'était un risque de 2,5 millions. Donc finalement, les bénéfices des entreprises seraient plus que de CHF 2'250'000.-.

Ce qui est important dans la région du Nord vaudois, ce n'est pas de savoir qui, quel Syndic pourra couper le ruban de l'arrivée d'une entreprise sur la Commune, ce qui est important dans la région, c'est de savoir qu'il y ait des entreprises qui viennent quelle que soit la commune de la région et qui créer des places de travail, puisque tous les habitants de la région ont besoin de

place de travail. Tout le monde peut voyager un tout petit peu pour y aller, mais c'est important qu'on n'ait pas besoin de forcément aller sur l'arc lémanique pour trouver du travail. Et de ce point de vue-là, je considère qu'il est fondamental que nous renforçons l'ADNV plutôt que l'on considère que ce soit absolument indispensable que ces entreprises s'implantent à Yverdon.

L'autre élément et je terminerai avec cela, concerne les montants articulés par le Syndic. Alors, moi, j'aimerais juste bien savoir sur quoi on va voter. Nous avons au poste 110.3011 une augmentation d'environ CHF 158'800.-. Sur ce montant, M. le Syndic nous dit que seul CHF 58'800.- correspondent au salaire pour les six mois de ce délégué à l'économie. Alors, qu'est-ce qui finalement justifie le reste de l'augmentation et que signifie ce qui est indiqué sur la page de droite qu'il y a un 0,2 ETP et un solde de poste, mais on ne sait pas pour quelle raison ce solde de poste sera utilisé.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Non, M. le Conseiller PILLONEL, je ne considère pas le fait d'attirer des entreprises comme la poule aux œufs d'or, loin de là. Mais je crois tout simplement que dans cette salle, on est nombreux à vouloir défendre la création et la préservation de postes de travail, d'emplois.

J'ai simplement dit tout à l'heure que ces emplois-là, il fallait les créer en priorité ou les maintenir sur le territoire yverdonnois. C'est en tout cas ce que personnellement, comme Conseiller communal yverdonnois, je m'attelle à faire et je crois qu'on n'est pas, encore une fois, ici pour défendre des postes de travail dans d'autres communes, en priorité les postes de travail sont importants et ce que je considère en tout cas, sur la Ville d'Yverdon-les-Bains. Je crois qu'on est nombreux dans cette salle à avoir cette position-là et je ne considère bien entendu pas, comme une fin en soi, le fait d'attirer des entreprises. Simplement défendons nos emplois et défendons-les tous, ce soir, ensemble. Merci

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

M. le Conseiller PILLONEL, je répète les informations du service des finances sur le poste 110.3011 c'est CHF 64'100.- qu'il faut retrancher, sur le poste 110.3030 c'est CHF 16'100.-, ça fait donc un total de CHF 80'200.- et je n'aurai pas l'impertinence de mettre en doute ces chiffres. Donc, si vous ne souhaitez pas ce délégué à l'économie, ça sera donc CHF 80'200.- qu'il faudra retrancher.

Et puis, je partage ce qui a été dit, évidemment, par M. GILLIÉRON, en disant, tout au long de l'année, tout au long des législatures, nous défendons l'emploi, nous défendons les entreprises pour qu'elles viennent s'implanter à Yverdon, qu'elles s'intéressent à Yverdon.

Nous mettons en avant les axes autoroutiers, nous mettons en avant les axes ferroviaires, nous disons que nous sommes à une ou deux heures des aéroports internationaux. C'est parce que nous avons envie de développer notre Ville, développer notre région et effectivement si les entreprises s'installent chez nous, et bien, non seulement ce sont des entreprises, ce sont des emplois, mais ce sont aussi des gens qui peuvent y habiter, c'est donc un ensemble. Et, je pense qu'il est extrêmement important de défendre ces valeurs-là et la Municipalité, en tout cas, actuellement, continue et continuera de défendre ces valeurs qui sont extrêmement importantes.

Voilà, il me semble qu'on a fait un large tour du sujet.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Pourriez-vous nous redonner les chiffres qu'il faut retrancher. Merci beaucoup.

Mme SPICHIGER, pourriez-vous, s'il vous plaît, reformuler votre amendement de manière succincte si possible.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Oui, ce sera succinct, j'espère que ce sera clair également. Donc je propose un amendement pour le poste 110.3011 Traitements de CHF - 64'100.- selon les indications du Syndic et du service des finances, ce qui correspondrait donc à l'engagement d'un poste de délégué à l'économie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'amendement est refusé** par 42 voix contre 39 et 9 abstentions.

Nous continuons. Je vous dirais les chiffres auxquels nous arriverons à la fin du budget.

- 1 Administration générale  
122 Agenda 21  
122.3115 Achats véhicules

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Une toute petite question, ça va être plus court qu'avant.

Pour le compte 122.3115, Achats de véhicules, il est prévu pour CHF 6'000.- et était déjà au budget 2015. Je me demande quel véhicule il y a été prévu d'être acheté. Si vous pouvez me répondre, si non, une prochaine fois.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

132.3115 emplacement et augmentation des vélos.

- 1 Administration générale  
122 Agenda 21  
122.4272 Recettes places de parc

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

J'ai deux questions sur le compte 122.4272, Recettes places de parc.

1<sup>ère</sup> question, quelle location entrain dans ce compte et suivit de la 2<sup>e</sup> question, de CHF 90'112.- de revenus en 2014, à CHF 113'000.- budgété en 2015, pourquoi, n'y a-t-il plus rien en 2016. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je pense que c'est parti dans la Mobilité.

- 2 Finances, informatique, SIT et Sports  
17 Sports  
170 Bureau des Sports  
170.3011 Traitements

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Après de longue discussion entre le Bureau des Sports et le groupe UDC, nous avons décidé de transformer cet amendement en question, tout en conservant, bien entendu, les mêmes interrogations.

Nous avons pris connaissance, par le biais du budget 2016, de la volonté de la part de la Municipalité de créer un nouveau poste de chef de service des Sports à plein temps, soit 1 EPT ainsi qu'un poste d'assistante de direction du Bureau des sports à temps partiel, soit 0,6 EPT, passant ainsi de 2 EPT en 2016 à 3,6 EPT pour 2016.

Nous relevons que le poste de chef de service prend effet au 1er juillet 2016, ce qui laisse présumer que le supplément prévu dans le budget au compte 170.3011 de CHF 153'000.- pour l'exercice 2016 sera rallongé pour l'année 2017 avec une année pleine pour le chef de service. Des moyens, à notre sens, trop élevés pour la taille de notre Ville bien qu'ambitieuse. Mais c'est surtout vis à vis des sociétés sportives que l'incompréhension sera de mise, le montant articulé

pour ces postes représente, pour 2016, 50 % du montant attribué à l'aide aux sociétés sportives.

Des moyens financiers qui pourraient être mis aux profits des sociétés sportives yverdonnoises, ces mêmes sociétés qui s'engagent dans la vie des clubs pour la plupart du temps bénévolement et qui organisent bons nombres de manifestations avec un rayonnement dépassant nos frontières régionales.

Les infrastructures sportives sont également preneuses de toutes rénovations, adaptations ou modernisations au vue de la vétusté de certaines et le manque de structures pour d'autres.

Nous relevons cependant que malgré le travail accompli du responsable des sports avec ses collaborateurs, il y aurait encore à faire, c'est un fait. L'engagement d'une assistante de direction à temps partiel comme proposé nous paraît opportun pour répondre aux nombreuses demandes des sociétés sportives.

Nous nous interrogeons cependant sur l'engagement d'un chef de service à plein temps aux Sports. Merci donc à la Municipalité d'apporter les précisions sur le cahier des charges qu'elle entend mettre en place pour ce responsable de service et également de nous préciser les nécessités aujourd'hui pour la Commune d'un tel poste. Merci.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Effectivement, le budget est le moment de débattre de la création de nouveau poste, par contre, on en revient toujours un peu aux mêmes débats, une ligne sur le budget, ça ne nous permet pas toujours de pouvoir tout mesurer. Donc, finalement, nous sommes ici avec un certain nombre de question dont l'une a déjà été posée par notre collègue GAFNER.

Quant-est-il de ce processus qui nous amène aujourd'hui à se positionner sur la création d'un Service des sports, cela, finalement, parce que nous avons voté un plan directeur du sport et donc c'est une des questions que je poserais.

Où en sommes-nous dans ce processus-là ? Aurait-on déjà défini une politique du sport à Yverdon, parce que finalement, il nous paraît essentiel avant de mettre en place un service des sports avec un chef de service, un assistant, un adjoint, ce que vous voudrez, peut-être qu'on se soit positionné d'abord sur une politique du sport.

Il nous paraît effectivement que d'engager quelqu'un et de définir la politique après, c'est peut-être un peu mettre « la charrue avant les bœufs », mais peut-être ne sommes-nous pas informés sur les avancées en la matière et auriez-vous certaines informations quant-aux positions qui ont peut-être déjà été prises en matière du plan directeur ou d'une politique plus générale du sport à Yverdon ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Les questions sont évidemment encore une fois tout à fait pertinentes et je vais essayer d'y répondre. C'est vrai qu'on a un processus, Mme la Conseillère, un peu particulier. Nous mettons des postes dans le budget et nous discutons via le budget puisque nous ne faisons pas effectivement de préavis.

Alors, parfois cela fait débat, parfois ça ne fait pas débat, mais c'est ainsi que nous avons créé aussi, sans jugement, je trouve ça très bien, un chef de service au niveau de la culture, notamment, ou d'autres postes que nous avons mis en place pour venir renforcer les différents services de l'administration, parce que nous voulions mettre du poids dans les services. Et si je prends la culture, c'est parce que souvent, on a ce pendant avec les sports et la culture et ce n'est pas une compétition, c'est simplement de dire que ce sont des éléments importants et ce sont des éléments extrêmement importants au niveau de la Ville.

Alors, je dirais ceci. Au niveau des sports, il y a une grande activité et pour ceux qui sont

attentifs au budget cantonaux, vous verrez que nous avons, je vous l'ai déjà dit je crois, quasiment le même budget au niveau de la Commune pour les sports, que le canton pour les sports au niveau cantonal. Pourquoi ? Parce que nous avons les infrastructures qui sont mises dedans et nous payons un budget, vous l'avez sous les yeux, d'environ 6 millions par année. Sur les 6 millions par année, nous avons CHF 767'000.- de personnel, mais le reste, ce sont des installations que nous payons, ce sont des entretiens que nous payons, c'est donc un investissement considérable que nous faisons globalement au niveau du sport.

Alors, il y a une grande charge de travail au niveau du..., permettez-moi d'appeler service des sports, le mal nommé, en tout cas jusqu'à la discussion de ce soir, pour dire ceci. Il y a entre 20 et 30 ETP dans ce secteur-là, donc d'engagement, 20 permanents et 10 qui viennent saisonnier, notamment dans le cadre de la piscine extérieure.

Le chef de service, en tout cas le chef de service actuel ou ad intérim, appelons-le comme on veut, qui est M. BENAY, vous le savez, a quitté ses fonctions de commandant du SIS et a gardé un 30%, que nous retrouvons d'ailleurs dans le budget, 30% pour venir défendre la partie sportive et surtout aider le Municipal, accessoirement le Syndic, mais n'importe quel Municipal qui serait en charge des sports, parce que c'est un énorme boulot.

Dans la structure actuelle, nous avons des bouts de secrétariat, nous avons Mme JOBIN qui est à 5%, nous avons Mme AUBRY qui est à 20%, nous avons une autre dame qui fait du secrétariat, qui est malheureusement blessée, qui s'est cassé un pied, cela fait un mois qu'elle n'est pas là et elle va encore être indisponible pendant un mois ; et nous devons faire tourner la boutique avec ce personnel et c'est compliqué. De quoi on parle, la grande charge de travail c'est : il faut gérer ce budget, c'est déjà 6 millions ; il faut s'occuper du personnel, c'est à dire chaque fois que nous avons un problème de personnel que ça soit au stade, à la piscine, à la patinoire, nous avons les intendants, mais il faut quand même s'en mêler. Alors, le cas du stade est actuellement typique, puisque l'intendant s'est fait opérer, il est loin pendant deux mois, le remplaçant, il est sur les plots depuis un mois et puis, celle qui est sensée suppléer ceux-ci est indisponible actuellement, donc le chef de service doit jongler pour essayer de faire en sorte qu'on résolve les problèmes de personnel. Donc, il y a le problème du personnel.

Ensuite de ça, il y a les infrastructures, vous le savez, Mesdames et Messieurs et vous aussi, M. le Conseiller GAFNER, qui êtes président central de l'USY, ainsi que du Judo, et bien, ces présidents, ces bénévoles, ces gens qui s'investissent dans la vie associative, ont des demandes, parce qu'il faut s'occuper des différents problèmes. Alors, cette année, on a eu à régler, par exemple, un différend avec le handball, parce qu'ils utilisent de la poix et ça fait râler les concierges et les écoles le lendemain ; ensuite, nous avons eu l'escrime, on a eu l'occasion d'en discuter dans le cadre de ce Conseil, la problématique de l'escrime, comment on peut venir en aide à l'escrime ; ensuite on a eu la problématique des boules, agrandissement, pas agrandissement, les voisins, est-ce qu'ils peuvent jouer avec ou pas, donc c'est chaque fois des séances que nous devons faire ; le judo qui a des besoins, et vous le savez, M. le Président, qui attend aussi des réponses de la Commune ; l'USY, que va-t-on faire avec l'anneau de l'athlétisme.

Donc, cela veut dire qu'il faut qu'on ait quelqu'un, au même titre que ce que j'expliquais, avant, qui soit l'interface et qu'il ait aussi un niveau de chef de service pour discuter avec les autres services et aussi pour discuter avec les services cantonaux, parce qu'on doit défendre aussi notre point de vue et les subsides qu'on est en droit d'attendre.

Je rappelle que les subsides qui sont donnés par le fonds du sport sont dans des marges de critères qui sont larges et il faut défendre la position de la Ville. Je vous donne un exemple : dans le cas du Skatepark, nous avons un projet à 1 million et nous avons une aide prévisible de la part du canton de CHF 250'000.-, nous passons le skatepark à 1,7 millions et il nous répond qu'ils vont nous donner CHF 125'000.-. Alors, on leur dit qu'ils se sont trompés, ce n'est pas possible. Ils nous répondent que non, qu'ils ont d'autres priorités et qu'ils ont changé les critères. Alors, nous considérons que c'est injuste. On doit défendre Yverdon, on doit défendre la région, il n'y a pas que l'arc lémanique ou Leysin ou les Préalpes où on peut investir du point de vue



sportif. Donc, ça veut dire qu'il faut des gens qui soient présents, qui aient du répondant et qui aient cette capacité-là.

Et puis, s'il n'y avait pas actuellement M. BENAY qui fasse ce travail-là, c'est le Municipal ou le Syndic qui devrait s'en charger. Donc, ce n'est juste pas possible. Il y a une énorme demande de la part des services et il y a une énorme demande surtout du personnel et des sociétés. Et si on compare avec les villes romandes, on est un petit peu le petit poucet, quand même, dans cette opération, parce que vous l'avez dit, M. le Conseiller, il y a quelques postes au niveau de l'administration, mais nous sommes en déficit, alors, évidemment, on est pas obligé d'être comme les autres, mais, je vous garantis que c'est extrêmement difficile.

Vous avez dit que les sociétés n'ont que le double de ce qui est demandé pour ce chef de service, ce n'est pas vrai. Vous avez pour les aides directes au niveau des sociétés sous le poste 170.3653 CHF 280'000.-, sous le 172, le terrain des Vuagères, vous avez CHF 43'000.-, le stade municipal, il y en a pour passé 1 million. Et puis, si on veut valoriser tout ce qu'on fait, et bien, on peut valoriser ce que nous avons fait à l'époque pour M. le Conseiller BALET qui nous avait demandé quelle est l'aide que nous donnons réellement aux sociétés. Alors, si on s'amuse à ceci, pour les salles de gym uniquement, c'est plus de CHF 840'000.- que nous devrions valoriser, que nous mettons gratuitement à disposition des sociétés, parce que ça fait partie du soutien au monde associatif. La patinoire, pour donner un exemple pour le hockey, mais c'est un exemple, parce que nous pourrions prendre les artistiques, on pourrait prendre tout le monde, sur 720 heures qu'ils ont, ils ont historiquement, historiquement parce que ça fait des années, 690 heures gratuites. Mais si vous multipliez ça par 180.-, cela fait des sommes considérables. Ce calcul on l'avait fait, on l'avait transmis au Conseil. Donc les clubs, les associations sont bien lotis, sont bien traités et je ne crois pas que de ce côté-là, on ait à rougir de ce qu'on fait par rapport à ce qui se passe ailleurs.

Je recentre mon propos sur le chef de service. Encore une fois, c'est important dans la structure qu'on a actuellement d'avoir un patron sous l'autorité politique, quelle que soit l'autorité politique, qui permette de reporter les décisions et les orientations et qui permette de traiter déjà tout ce qu'il peut traiter sans que ce soit toujours le politique qui doive le régler.

Je crois qu'on a aucun regret sur ce qui s'est fait, je tire, ce parallèle, toujours, avec la culture, parce que ça aide, parce que c'est normal et on espère qu'au niveau du sport, on puisse avoir la même démarche, parce que cela me semble extrêmement important d'avoir ces aides-là pour le politique et ce relais est indispensable à mon avis. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Sur le fond-là, pour commencer, je dirais effectivement que le sport est manifestement le dernier grand domaine des services de la Ville qui n'est pas encore doté d'un service en tant que tel. Donc, en soi, la demande est certainement envisageable.

Mais puisque vous avez cité l'exemple de la création du dernier service qui a été créé, à savoir le service de la culture, cela me permet de rebondir pour montrer finalement comment ça c'était passé la dernière fois.

Alors, ce sont un peu des souvenirs, donc, vous me pardonnerez si une partie n'est pas tout à fait juste, mais autant que je me souviens, c'est un processus qui avait pris deux ans, qui avait commencé par un crédit d'étude. Il y avait une étude qui avait été menée. Elle avait donné lieu à un rapport qui avait lui-même donné lieu à un projet qui est revenu devant le Conseil. Il y a même eu autant que je me soutienne et ça je suis sûr, parce que je m'en souviens bien, des visites des différents groupes politiques pour venir expliquer finalement la démarche. D'une certaine manière, le Conseil, dans cette démarche de deux ans, avait été renseigné, renseigné et re-renseigné pendant toute cette démarche-là, ce qui avait probablement aidé beaucoup à l'acceptabilité de cette mesure. Et d'une certaine manière, eh bien, maintenant, on a été rôdé comme ça, on s'attend à peu près à ce genre de processus pour la création d'un service. Je vous

remercie de votre attention.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

M. le Conseiller, vous avez certainement raison, peut-être que vous avez une meilleure mémoire que moi. Toujours-est-il que je n'ai pas répondu à un autre volet qui est le plan directeur des sports.

Ce plan directeur des sports va sortir en janvier. Pourquoi janvier, parce qu'il est en train d'être finalisé. Qu'est-ce qui s'est fait ? Alors, de prendre le plan directeur des sports qui existe à Lausanne ou dans quelques communes, parce qu'il y en a pas beaucoup qui a un plan directeur, c'est quelque chose qui est assez simple, mais néanmoins, il y a eu une autre démarche. M. BENAY, notamment, a été visiter les communes de Sion, de Nyon, de Lausanne, de Morges, notamment, pour voir en direct avec les chefs de service, comment on peut avoir un maximum de renseignements pour faire un plan directeur qui soit cohérent et qui surtout, qui soit une ligne directrice extrêmement intéressante.

Donc, ça fait partie d'un ensemble, mais, alors, j'en conviens, le plan directeur des sports, doit être présenté à la Municipalité, déjà parce que vous l'avez décidé au Conseil, et parce ce que cela fait partie d'un débat qui est nécessaire et qui sera certainement fructueux. Néanmoins, ça n'est pas dépendant du plan directeur des sports de savoir comment on va gérer les sports sur Yverdon, parce que si ce Conseil décidait de refuser ce poste de chef de service des sports, on se trouverait et on va se trouver quand même en difficulté, c'est une information que je vous donne, parce que vous le savez, M. BENAY va quitter au 30 juin et il faudra bien quand même qu'on trouve le moyen de le remplacer. Oui, parce qu'il avait été décidé sous l'ancienne Municipalité, ça n'a rien à voir avec la Municipalité actuelle, ce n'est pas une histoire politique, il avait juste été décidé de faire le joint jusqu'à la fin de la législature simplement. Et ça veut dire que la Municipalité doit amener une réponse au départ de cette personne et c'est la réponse que nous vous proposons ce soir.

Mais le plan directeur des sports, qui est encore autre chose, doit pouvoir définir la politique qu'on veut donner au service, qu'on va donner au chef de service aussi et qui l'appliquera, quel que soit l'organe politique qui dirigera les sports à ce moment-là et on pense que c'est vraiment nécessaire, vous l'avez compris, pour la Municipalité, d'avoir ce poste dans l'organisation actuelle. Merci.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je souhaite intervenir sur le compte 171.3012 Salaires personnel occasionnel auquel je souhaiterais présenter un amendement de CHF -54'500.- portant le poste en charge à CHF119'000.-. je m'explique. Ce compte est impacté par l'ouverture de la patinoire entre mars et juin. Cette ouverture a également des conséquences sur d'autres compte : le 171.3121, 171.3123, 171.3124 et 171.4271.01 en revenu, donc selon ce qui se passera pour l'amendement, d'autres en découleront, me semble-t-il. Voilà.

Ouverture de la patinoire entre mars et juin à notre sens, est un non-sens écologique. Nous nous insurgons ce soir contre la volonté de la Municipalité d'allonger pendant le printemps l'ouverture de la patinoire. Alors que les dirigeants de la planète se réunissent à Paris, au chevet du climat, alors, que plus de deux cents yverdonnoises et yverdonnois se sont réunies dernièrement sous la pluie, pour une marche pour le climat, la Municipalité souhaite maintenir la glace à la patinoire trois mois supplémentaires au mépris des dépenses énergétiques considérables que cela suppose. Les Verts constatent par ailleurs que la plupart des patinoires de plaines ferment leur porte entre fin février et fin mars.

Nous avons pris connaissance dans la presse hier des raisons invoquées pour une telle ouverture. Toutefois, et alors que la regrettée tornade sur la place Pestalozzi nous a rappelé l'importance de nos actions sur les changements climatiques, la Commune se doit d'être exemplaire en matière d'économie d'énergie, sans cela, comment peut-elle décevoir

- 2 Finances,  
informatique, SIT et  
Sports
- 17 Sports
- 171 Installations  
piscines/patinoire
- 171.3012 Salaires  
personnel  
occasionnel

*Discussion sur  
amendements*

demander à ses concitoyens et ses concitoyennes de faire eux-mêmes des efforts.

Nous vous proposons donc une série d'amendements afin de refuser cette ouverture prolongée, véritable gaspillage énergétique. Merci.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Voilà que nous découvrons une nouvelle face à l'énigme politique de nos collègues les Verts, la rigueur budgétaire, ça c'est nouveau. Mais qu'on y regarde de plus près, il s'agit pour les Verts surtout de couper dans le poste qu'ils affectionnent peu. Ceci dit, on ce qui concerne le sport, c'est un tout petit peu plus compliqué, les Verts se disent pour, mais ont parfois du mal à accepter des projets ambitieux.

On comprend mieux pourquoi la patinoire se trouve aujourd'hui en ligne de mire de nos collègues. Ils jugent la patinoire anti-écologique. Ils sont trop frileux, si je puis dire, pour l'ouvrir quelques semaines de plus pour la mettre à disposition de sportifs hors périodes « glacetiques ». C'est dommage. Si une majorité de ce Conseil serait amené à suivre cet amendement, cela empêcherait nos jeunes sportifs de s'entraîner, de se préparer aux compétitions nationales, voir aux jeux olympiques de la jeunesse ou encore de découvrir de nouveaux sports comme le short track (patinage de vitesse sur piste courte), sauf s'ils se déplacent vers des stations d'altitude, mais ça c'est pas très bon pour le climat, vous y conviendrez.

Les patineurs yverdonnois ont toujours pu compter sur d'autres villes pour pratiquer leur sport favori hors saison hivernale. Pourquoi pas l'année prochaine, renvoyer l'ascenseur et ouvrir notre patinoire aux sportifs romands qui viennent de Lausanne ou d'ailleurs.

Il s'agit aussi d'optimiser les infrastructures de sports scolaires qui sont peu nombreux dans notre Ville.

Sur le plan environnemental, il n'y a pas lieu de s'alarmer, des synergies existent entre la piscine et la patinoire notamment par la cogénération. En clair, la piscine peut être réchauffée par l'installation qui fabrique de la glace. Nous avons investi dans cette installation. Voilà une belle occasion de la rentabiliser.

Sur le plan financier, le tableau n'est pas aussi noir. Il y a certes un surcoût, mais assez modeste car il y aurait aussi des recettes, des retombées tangibles, même en termes d'image.

Donnons un signal positif envers nos jeunes sportifs. Montrons que notre Ville est ouverte à une offre sportive large et je vous invite cordialement à refuser cet amendement. Merci.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Je suis presque d'accord avec le groupe des Verts. Je pense même que le gaspillage d'énergie est trop important, pas seulement durant ces trois mois supplémentaires, mais durant toute la durée d'exploitation de la patinoire.

Je pense donc qu'il faut supprimer cette patinoire, la fermer ! On pourrait l'utiliser une fois séchée, pour faire notre salle des débats du Conseil communal par exemple ou alors pour mettre des portes à cabines pour les réfugiés, je crois qu'il y a une forte demande de ce côté-là ! Le hockey, du moment que le club de hockey n'est seulement qu'en 2<sup>e</sup> ligue, je pense que ça ne nécessite pas de grands entraînements, il pourrait attendre qu'il y ait de la glace sur le lac pour faire leurs entraînements ! voilà ma proposition.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

J'essayerai d'être plus haut dans le débat, si je puis me permettre et de répondre à certaines questions.

Premièrement, de dire que le groupe solidarité et écologie soutiendra l'amendement ou les

amendements qui suivront, des Verts. Pourquoi ? Evidemment, c'est un projet, il y a un double aspect. Il faudrait permettre à des usagers de pratiquer presque neuf mois sur douze des activités sur glace et puis aussi plus profondément, c'est l'utilisation d'un réfrigérateur géant pratiquement tout au long de l'année.

Plus sérieusement, on a parlé avant de combustible, d'électricité avec une cogénération avec la piscine. Si je reprends les modifications au budget, on a de fortes différences non seulement du point de vue électricité que du combustible. Donc, j'ai de la peine à voir les bénéfices sur la cogénération.

Ensuite, si les amendements sont refusés, ça voudra dire que notre patinoire sera ouverte neuf mois dans l'année. On attend la prochaine ligne budgétaire pour l'ouvrir toute l'année. Donc là, à mon avis, on va droit dedans.

Et puis, il faut leur dire, à l'heure où tout le monde parle de prendre des mesures mais aussi tout le monde se remet à ces damnés de gouvernements qui ne prennent pas de mesures, les collectivités ne donnent pas l'exemple pour un exemple très concret et prend justement le chemin inverse du bon sens. Est-ce qu'on a besoin d'aller patiner toute l'année, question toute bête ? Je crois qu'Yverdon a suffisamment d'activités sportives pour pouvoir mettre en question ceci, est-ce qu'on ne peut pas vivre six mois sans patinoire ? Je crois que clairement oui.

En résumé, c'est un véritable gaspillage d'électricité, de combustible, mais aussi d'eau. Et c'est incompatible à l'heure où il faut faire de véritables choix en matière d'environnement. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'ai fait partie pendant dix ans du club des patineurs d'Yverdon, donc anciennement le club de hockey et il y avait une saison pour tout, c'est-à-dire qu'on avait les heures de glaces, mais on était aussi content lorsqu'elle fermait pour pouvoir s'entraîner aussi en extérieur et nous avions régulièrement des entraînements physiques dehors, soit en rollers, soit en course.

Donc, j'estime qu'aujourd'hui, ce n'est pas forcément une impérativité de garder cette patinoire ouverte trois mois de plus. Donc, j'imagine que derrière cette proposition, il y a probablement des raisons bien spécifiques. Peut-être qu'il y a une demande aussi bien spécifique derrière et donc, ma question est la suivante : quelles sont les raisons et besoins exacts de cette prolongation d'ouverture et est-ce que la Ville a établi des partenariats concrets pour la location de la patinoire durant cette période ? Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Je crois, chers collègues, qu'il y a un temps pour tout, comme il y a des saisons pour tout.

En hiver, les enfants apprennent qu'on mange les pommes de garde ou les pommes séchées et en été, c'est le temps des cerises. En juin, c'est le temps des fraises. Est-ce qu'on fait du patin à glace en mangeant des fraises ? Je crois que non. Il y a un temps pour tout, il y a une saison pour tout et je crois qu'on peut se réjouir de cela.

Je crois aussi qu'aujourd'hui même, nous sommes le dernier jour des négociations autour de la COP21. Je crois que ce serait un signe extrêmement négatif pour une ville qui a un agenda 21, qui est une ville citée de l'énergie, qui aille dans le sens voulu par l'ouverture prolongée de la patinoire de mi-mars jusqu'à mi-juin. C'est une aberration écologique, Mesdames et Messieurs. Et je crois qu'on demande à tous nos concitoyens d'aller dans un sens beaucoup plus durable, d'une certaine durabilité et d'aller dans le sens que nous prônons aujourd'hui ou que la Municipalité prône avec ce point au budget, c'est aller véritablement vers une aberration et un non-sens écologique.

C'est un non-sens et d'ailleurs, les autres villes de plaine, l'ont remarqué et n'ouvrent pas plus

longtemps. C'est quelque chose que nous avons pu vérifier, c'est ouvert un peu plus longtemps dans les villes et les communes de stations, où, effectivement, certains clubs peuvent aller s'entraîner un peu plus longtemps. mais dans les villes de plaine, absolument pas.

Je crois qu'il nous faut rester dans cette philosophie-là, rester dans ce poste-là, comme le font les autres villes et je vous prie, je vous demande d'accepter l'amendement de ma collègue. Merci.

**Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :**

J'aimerais juste vous apporter quelques renseignements au sujet du club de patinage d'Yverdon. Ce club de patinage comprend cent-cinquante membres, donc spécialement des enfants qui font du patinage artistique. Juste pour vous dire qu'il y a quatre patineurs d'Yverdon, deux garçons et deux filles qui sont engagés demain et samedi aux Championnats suisses élites, d'accord. Et il y a douze patineurs qui vont aux Championnats suisses, y compris donc les minis, les espoirs, les cadets et les juniors et j'aimerais simplement vous dire que ces gens doivent se déplacer régulièrement.

Vous avez les clubs de Lausanne, Neuchâtel de la Suisse romande qui doivent se déplacer à Leysin et autre donc ils polluent certainement en se déplaçant trois fois par semaine. Et si les gens se réunissent ici à Yverdon à la patinoire, ça évite ces déplacements, donc, l'un dans l'autre, la pollution ! On peut en parler de la pollution, nous avons des bus Travys qui traversent la Ville d'Yverdon avec trois personnes dedans, là ça pollue, nous avons une rue vers le chemin de la Chèvre qui est éclairée tous les jours de l'année, pendant la nuit et il y a personne. La rue finit en culs-de-sac, alors, si vous voulez économiser de l'électricité, alors pensez déjà à ça ! Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais, Mesdames et Messieurs, essayer de vous donner des informations évidemment du pourquoi de cette proposition, puisqu'on parle donc évidemment d'une proposition.

La patinoire actuellement se met en glace au environ du 20 juillet, donc vous en conviendrez, ce n'est pas la période la plus hivernale de l'année. Donc nous mettons en glace aux environs du 20 juillet et nous accueillons des centaines d'enfants notamment, plus des grands clubs, dans le cadre des FestyvHockey et ceci dure depuis déjà quelques années.

Les préparations c'est vrai, pour le milieu sportif commencent tôt pour la saison du hockey, mais pour les clubs de patinage, ça n'arrête jamais et le hockey si, certes, peut, M. le Conseiller GAFNER, faire de l'endurance, de la résistance, du physique autre, mais on peut aussi imaginer qu'il puisse poursuivre et qu'il puisse avoir de l'intérêt ce que je vais vous confirmer dans un petit moment.

La patinoire ferme entre le 15 et la fin mars, ça dépend du résultat des équipes et de savoir si les championnats sont terminés ou ne le sont pas à cette période-là. Donc, on peut considérer qu'il y a un demi-mois du mois de mars qui est concerné par la proposition de ce soir. Ensuite, nous avons les mois d'avril et mai qui ne sont quand même pas les plus chauds, on est d'accord. Le mois de juin qui serait fermé puisque comme toute installation, il faut faire de la rénovation, il faut faire de l'entretien, donc le mois de juin complètement fermé. Et nous parlons donc après d'une période d'été qui se situe entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 ou 20 juillet, où, si on a de la chance, on peut avoir de forte chaleur, mais c'est effectivement 2,5 à 3 mois.

On a parlé beaucoup de sport ce soir. La Ville veut se positionner comme ville sportive. Les patineurs et patineuses, tous ceux qui connaissent ce monde-là, doivent se déplacer à Leysin ou au centre de glace de Champéry. Alors, bien sûr, on pourrait dire que c'est leur problème, mais toujours est-il que les patineurs de la région et d'Yverdon doivent aller jusqu'à Leysin ou Champéry évidemment plusieurs fois par semaine. J'avais aussi les mêmes chiffres que Mme WAGNIÈRE, sans que nous nous soyons consultés, et j'ai fait un petit calcul avec trois fois

par semaine, direction de Leysin, ce que ça peut représenter comme bilan CO<sup>2</sup>, je vais y revenir après.

La Suisse d'une façon générale, n'a pas conscience réellement de l'aide qu'on doit apporter au milieu sportif et aux jeunes sportifs. Le sport-étude en Suisse, Mesdames et Messieurs, est dans un état catastrophique. Alors, on est tous très fiers quand nous avons les résultats et que nous avons des gens emblématiques comme FEDERER, par exemple qui gagne ou pour parler de patinage, de LAMBIEL. Mais LAMBIEL quand il est devenu champion, et bien, on lui a dit bravo, merci c'est magnifique, vous avez donc dû avoir des conditions exceptionnelles : il a dit, « en tout cas si j'ai réussi, ce n'est pas grâce à mon pays et aux aides que j'ai eu, c'est grâce à mes amis et à l'investissement de mes parents », parce que c'est ça la vérité. Ceux qui sont actuellement dans le milieu sportif, c'est les parents qui supportent principalement cette charge-là et donc, nous ne mettons pas des conditions particulières à disposition des jeunes et des sportifs notamment.

Nous avons un espace qui est vide. Alors, je ne sais pas si nous devons aller en direction de la proposition de M. CHAPUIS, mais toujours est-il que qu'est-ce que nous faisons durant cette période que je vous ai cité tout à l'heure de ces espaces-là ? Eh bien, à une période, on mettait des voitures d'occasion, bon, on mettait des voitures d'occasion. De temps en temps, tous les deux ou trois ans, je ne sais plus, nous avons une exposition d'orchidées magnifiques, ou nous utilisons ces infrastructures pour le départ de la Favorite, mais la Favorite peut aussi s'organiser différemment, tel qu'elle l'a montré ces dernières années. Donc, c'est un espace que nous avons à disposition et que nous n'utilisons pas beaucoup.

Nous avons donc, pour répondre encore une fois à M. GAFNER, sondé bien évidemment les intérêts des gens et des utilisateurs. Alors, intérêt fort de la part du CPAY, c'est à dire du club de patinage artistique, ça on peut le comprendre ; intérêt aussi du hockey malgré tout, donc notre club de hockey serait aussi intéressé ; intérêt aussi évidemment des clubs de Suisse romande, puisque cela a été dit, il n'y a pas cette configuration, parce qu'ailleurs, ils utilisent peut-être leurs infrastructures différemment, et ils occupent ces installations-là, et puis, on peut aussi imaginer que ça puisse servir aux écoles. Je vous rappelle qu'on a un manque flagrant de salle de gym. Alors, évidemment, il n'est pas question d'envoyer les gamins en période d'été en short en direction de la patinoire et puis de devoir s'emmitoufler comme des bonhommes de neige pour aller patiner, ça ne serait pas raisonnable, mais enfin, vous conviendrez qu'au mois de mars, voire au mois d'avril, il y a quand même une utilisation encore possible avec un équipement traditionnel pour aller à l'école et donc on pourrait aussi résoudre quelque chose de ce côté-là.

J'ai demandé une note au Service des énergies pour dire, dans le fond, on parle de bilan énergétique catastrophique, de quoi parle-t-on ? Evidemment que nous utilisons la chaleur qui est produite pour chauffer la piscine puisque les installations fonctionnent ainsi. Nous économisons donc 16 tonnes de CO<sup>2</sup> par la récupération de chaleur. Alors, si on veut faire un petit jeu et en se disant ceux qui vont à Champéry ou à Leysin trois fois par semaine, c'était ça que je vous disais avant, c'était le paramètre qu'on a essayé pour un petit calcul et bien, ça représente 4 tonnes de CO<sup>2</sup> et si on fait un bilan écologique, le Service des énergies qui fait un bilan écologique neutre, on lui demande de savoir si en fait c'est intéressant ou si ça ne l'est pas, il nous dit : « le bilan écologique est satisfaisant, parce que nous économisons ces 20 tonnes de CO<sup>2</sup> », voir 16 si on ne prend pas le coût des voitures, j'en conviens, et nous avons par contre une consommation d'électricité plus grande, mais nous pouvons travailler par les énergies renouvelables et dans ce cas-là, la part d'énergie renouvelable est de 5,8% favorable. Vous me direz, il faut être particulièrement gonflé pour trouver qu'il y a un bilan écologique satisfaisant voir positif dans cette opération, toujours est-il que je vous ai donné les informations que j'ai reçues et qui me semble tout à fait pertinentes.

Ensuite de cela, je reviens aussi sur l'amendement pour savoir quelle économie nous avons fait. Alors, même démarche, même calcul du Service des finances, eh bien, ce n'est pas CHF 89'000.-, Mesdames et Messieurs, c'est CHF 20'000.- que nous ferions comme économie parce que les comptes 171.3012, 171.3121, 171.3123, 171.3124 et 171.4271.01 font que quand nous les imputons correctement, ce n'est pas CHF 89'000.- mais c'est CHF 20'000.-, Mme la

secrétaire et le Bureau ont d'ailleurs ces information-là, si besoin est.

Donc, nous pensons, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas 6 mois, on ne parle pas de 6 mois d'ouverture de la patinoire, tel que je vous l'ai dit, on parle de 2,5 à 3 mois, dans des périodes où il ne se passe pas grand-chose, où les chaleurs sont encore pas fortes, parce que ça se saurait s'il faisait une cuite terrible au mois d'avril, je pense qu'on serait au courant.

Et puis, on peut utiliser ces locaux-là pour le milieu sportif et associatif parce qu'on aurait de la valeur ajoutée, sans parler qu'évidemment il pourrait y avoir des camps qui viennent sur Yverdon, il pourrait y avoir des clubs qui pourraient venir sur Yverdon avec toutes les retombées économiques du monde de l'hôtellerie ou de la parahôtellerie. Voilà, Mesdames et Messieurs, je m'arrête-là, parce que peut-être le débat va certainement continuer.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

A entendre les dernières informations de M. le Syndic, je me rends compte que finalement, cette prolongation de 2,5 mois, 3 mois, nous amène à avoir une patinoire ouverte quasiment toute l'année, puisque si j'ai bien saisi les dates évoquées, nous avons une mise en glace à partir de mi-juillet une ouverture normale jusqu'à environ mi à fin mars et donc cette prolongation jusqu'en mai, ferait qu'au final, nous n'aurions, sauf erreur de ma part, que le mois de juin qui ne serait pas couvert par la glace. Alors, effectivement, pour rebondir sur ce qui a été dit par ma collègue Carmen TANNER, nous arrivons à un stade où effectivement nous ferons du patin toute l'année.

Alors, oui, il y a des saisons, oui il y a un temps pour tout. Peut-être pourrions-nous aussi penser à chauffer le lac pour que nous puissions nous baigner aussi toute l'année, ça pourrait être fort sympathique ! Oui, un peu froid, comme la piscine, effectivement.

Cela étant, l'idée de cette prolongation est bien de faire le joint, de permettre à un certain nombre d'activités de se développer. On a entendu le patinage artistique, on a entendu aussi le hockey sur glace, maintenant quand est-il un peu par rapport à d'autres sports, parce que ce ne sont pas les seuls que nous avons à Yverdon et j'interviendrais plutôt dans une sorte d'égalité de traitement, d'équité par rapport aux autres permettant effectivement aux patins à glace au sens large de pouvoir se développer tout au long de l'année sauf un mois ? Quand est-il des autres ? en vous remerciant.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

J'aimerais simplement ajouter que je ne mets absolument pas en question le fait qu'il y a sans nul doute un intérêt de la part des utilisateurs et utilisatrices, j'en conviens tout à fait et j'imagine bien que ce n'est pas simplement une lubie de la Municipalité mais bien pour répondre à un certain besoin qui a pu être exprimé.

Toutefois, le jour où les Verts se tairont lorsqu'il y a ce que nous considérons comme une aberration écologique, n'est pas encore arrivé. Certes, il y a peut-être un besoin. A un moment, il faut faire des choix, il y a des pondérations à faire et nous estimons que c'est un acte concret d'économie d'énergie que de ne pas prolonger l'ouverture de la patinoire. Je suis prête à parier que nous aurons toutes et tous dans quelques semaines, ce souci-là qui apparaîtra dans nos programmes électoraux. Sachez que pour les Verts, c'est un souci qui est réel. Nous voterons dans ce sens et nous serons toujours attentifs à ce genre de chose. C'est pour cela que je maintiendrai mon amendement.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Moi, j'aimerais rassurer le groupe des Verts, on est tous préoccupés par la question environnementale. Cette question-là, elle revient, à juste titre, avec ce qui se passe à l'heure actuelle dans le cadre de ces protocoles, mais j'aimerais aussi dire que, suite au bilan de CO<sup>2</sup>, que nous a présenté tout à l'heure, M. le Syndic, l'effort en terme de protection de l'environnement, il doit être porté là où ça fait du sens. Et dans ce domaine, Yverdon n'a pas à

rougir : développement de centrales solaires, projet de développement d'implantation d'éoliennes dans le Jura et c'est dans ces domaines-là précisément que l'effort écologique de la Ville d'Yverdon-les-Bains doit être porté en premier lieu.

C'est là où ça fait du sens et non pas forcément des domaines où on vient de le voir, le bilan CO<sup>2</sup> est fortement douteux. Je vous invite donc évidemment au nom du groupe PLR à refuser cet amendement.

**M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :**

Je rappelle que la patinoire nous réserve ce soir un de ses secrets pour provoquer un débat comme elle l'a déjà fait.

L'amendement des Verts est éminemment sympathique parce que ça signifie de mettre en cohérence son idéologie, ses discours avec les décisions, donc les babines avec les bottines, c'est très bien.

Je rappelle quand même que, cette même assemblée avait refusé de séparer la réfection de la partie inférieure de la patinoire, sur ma proposition, et de revenir avec un projet qui permettait de transformer ce « grille-pain à ciel ouvert », comme certain l'on baptisé, en une centrale autonome productrice d'électricité.

Alors, comme ma proposition n'avait pas été acceptée à l'époque, je ne vais pas faire de représailles ce soir, mais je pense que je vais devoir m'abstenir.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

J'ajouterais simplement ceci, est-ce que si on adopte la même philosophie, est-ce qu'il ne faudrait pas fermer également la piscine en hiver, parce que finalement, naturellement, on ne nage pas en hiver ?

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement. La parole n'est plus demandée, mais j'aurais voulu le texte de l'amendement, si vous pouvez redire le texte de votre amendement.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Donc, mon amendement concerne le compte 171.3012 Salaires personnel occasionnel. Je proposais de retrancher l'augmentation dû à l'ouverture de la patinoire, selon la page de droite, cette augmentation est de 74'500.-. C'est le chiffre que je proposais de retrancher. Il semblerait qu'on n'ait pas les mêmes chiffres, une fois encore.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Oui, justement.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je pense que le plus raisonnable que de faire une bataille de chiffres, c'est que vous débattiez et que vous votiez sur le fait de savoir si c'est proposition de la Ville d'ouvrir la patinoire 2,5 ou 3 mois supplémentaires vous convient ou non, et qu'on confie au Service des finances le calcul subtil des imputations, mais pour ce qui est de la décision du Conseil, parce qu'on doit fournir un chiffre... ? Alors, je vous invite à faire confiance au Service des finances et si par hasard, il y avait une erreur, on reviendrait vers vous pour l'expliquer.

Donc, je vous propose de faire confiance au Service, encore une fois, professionnel qui m'a sorti



ces chiffres-là, de les prendre comme possibilité comme amendement si vous le souhaitez, mais ce qui compte c'est surtout de savoir si vous acceptez la proposition de la Municipalité ou non, je pense qu'il faudrait le prendre comme cela.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Donc, nous sommes en présence d'un amendement où, selon les chiffres que m'a donné le Service des finances, il faudrait retrancher CHF 40'000.- et je propose que nous votions sur cet amendement.

**Vote**

**L'amendement est accepté** par 44 voix contre 41 et 7 abstentions.

Par déduction, nous allons donc retrancher CHF 40'000.- au compte 171.3012, c'est ce que vous venez de faire et puis, les autres qui sont touchés sont le 171.3131 Consommation d'eau, nous allons retrancher CHF 6'000.-, 171.3123 Consommation d'électricité, nous retranchons CHF 43'000.- et 171.3124 Consommation de combustible, nous retranchons CHF 26'000.- et au compte 171.4271.01 Location des installations, nous aurons CHF - 95'000.- de revenus, c'est-à-dire qu'en tout, on a une différence de CHF 20'000.- au budget.

- 2 Finances, informatique, SIT et Sports
- 19 Informatique et SIT
- 190 Office informatique
- 190.3111 Achats machines et mobiliers, logiciels

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je souhaite intervenir sur le compte 190.3111 Achats machines et mobiliers, logiciels pour lequel je propose un amendement de CHF -14'400.-, c'est une des sommes qui liée au nouveau poste de police à la gare. Donc, selon la manière dont se sera discuté et voté, ça pourrait impacter le compte 190.3156 Maintenance des systèmes, le compte 609.3111 Achats machines et mobiliers ainsi que le 611.3011 Traitements.

Poste de police à la gare, un vrai débat est nécessaire. Les Verts regrettent que le projet municipal de création d'un poste de police à la gare n'ait pas été soumis au Conseil communal via un préavis municipal, je suis désolé pour M. VIQUERAT, mais c'est vrai que nous revenons sur ces questions de forme et sur le coup là, ça me semble tout à fait pertinent.

Nous constatons en effet que l'exécutif insert dans le budget un projet à forte valeur émotionnelle et politique sans qu'il soit facile de comprendre les enjeux financiers pour la Commune. Les Verts demandent un véritable débat sur cet objet et propose au Conseil communal de retirer les montants qui lui sont affectés dans le budget 2016 à charge pour la Municipalité de revenir avec un préavis complet afin qu'un réel débat puisse avoir lieu.

Toutefois, au vue de l'arrivée de 5 nouvelles communes dans la police régionale, nous acceptons d'augmenter l'effectif policier à hauteur de leur contribution et du travail supplémentaire dû à l'agrandissement du périmètre, soit 2 EPT, c'est pourquoi, nous proposerons de lier l'engagement des 3 autres ETP au débat à venir sur le poste de la gare et interviendrons dans ce sens au moment de l'amendement concerné. Merci.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC est particulièrement ravi de la proposition formulée pour la création d'un nouveau poste à la gare d'Yverdon-les-Bains, malgré la forme proposée par le biais du budget de fonctionnement qui ne nous donne aucune information sur le concret. Nous avons donc 3 questions à ce sujet pour la Municipalité :

1. Est-ce qu'une coordination avec la police ferroviaire est-elle prévue ?
2. Quelles sont les heures et jours d'ouverture prévus pour ce poste ?
3. Quelles seront les actions sur le terrain dans le périmètre de la gare des agents employés à cet emplacement, exemple : patrouilles pédestres, présence sur le terrain, observation, etc.?

Merci pour ces réponses.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Beaucoup de choses ont déjà été dites par Mme la Conseillère SPICHIGER, je ne reviendrai donc pas spécifiquement sur ce qu'elle a déjà mentionné, ce qui va raccourcir un peu mon intervention, je pense à la grande joie de tout le monde dans la salle aujourd'hui.

Notre position se démarque légèrement de celle des Verts concernant la question du poste de police où nous nous découplons assez clairement d'une part la question des effectifs et d'autre part la question du poste de police.

Le parti socialiste n'est pas forcément contre l'engagement d'agents supplémentaires parce que la Ville a grandi. Elle devient une grande ville. Elle commence à avoir, elle a déjà des problèmes de sécurité ou qui sont des problèmes perçus comme de sécurité mais qui évidemment sont liés au statut d'une grande ville et donc il est tout à fait concevable qu'on doive à un moment ou à un autre, mettre, je dirais, la police à niveau y compris au niveau de ses effectifs, raison pour laquelle le parti socialiste n'attaquera pas le poste 611.3011 concernant les salaires et l'engagement de ces 5 personnes supplémentaires dans le cadre de la police du Nord vaudois.

En revanche, Mesdames et Messieurs, nous sommes tout sauf convaincus ce soir de la nécessité d'immobiliser cette force de police supplémentaire dans un poste de police sis à la gare. Et nous préférierions très très franchement, à première vue et parce ce que nous manquons effectivement beaucoup d'information qu'il serait effectivement tout à fait louable de traiter de manière un peu plus complète et qu'effectivement à près de 23 heures lors d'un débat sur le budget. Nous préférierions beaucoup voir cette force sur le terrain.

D'une certaine manière, ce qu'il nous manque, au-delà du fait de savoir que l'intention municipale est d'ouvrir un poste de police à la gare, c'est tout le concept d'engagement. Les questions, et elles sont relativement nombreuses, que j'ai à poser à la Municipalité dans ce cadre-là, c'est effectivement de lui demander :

1. Quel concept d'engagement ?
2. Quels sont les horaires prévus, par exemple, d'ouverture de ce poste de police à la gare ?
3. Combien d'agents seraient présents dans ce poste de police au moment des heures d'ouverture ? et finalement
4. Quels sont les buts de police qu'on vise à travers cette ouverture ?

On peut imaginer, évidemment, puisqu'on parle de la gare et de l'espace qui se trouve gare - Place d'Armes, qu'on parle de destruction du trafic de drogue, peut-être le renforcement de la symbolique policière, marquer une présence permanente dans cette gare, peut-être gérer mieux les incivilités, peut-être aussi en arrière-pensée, faire la chasse aux mendiants, peut-être tenir une promesse de campagne qu'on a faite et qu'il faut maintenant arriver à tenir, bref, plein de questions qui à notre sens, d'une certaine manière, doivent mériter réponse ce soir, parce que d'une certaine manière, on a beaucoup de peine à comprendre en quoi la présence d'un nouveau poste de police sis à 450 mètres de celui qui existe, du poste de police principal, qui risque de fixer 2 agents de police finalement, dans un bureau et on a parlé avant que les gens qui sont dans des bureaux écrivent des rapports et on préférerait, une fois de plus, avoir ces policiers sur le terrain plutôt que dans un poste de police. Bref, beaucoup de questions qui se posent à côté de ce poste. Je me réjouis beaucoup d'entendre la Municipalité par rapport à cela et comme tout à l'heure, je me réserve le droit de soutenir les amendements autres que le compte 611.3011 parce que celui-ci nous pensons qu'il est justifié. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Eh bien voilà, beaucoup de questions, j'espère vous apporter le maximum de réponses.

Tout d'abord concernant les locaux, je vais faire un pack, puisqu'il y a plusieurs comptes

concernés, je vais vous donner les explications globales, parce qu'autrement on ne va plus s'en sortir, tout est lié.

Comme vous avez pu certainement vous en rendre compte dans le plan des investissements, le projet de construction d'un nouvel hôtel de police a été retiré. L'effectif policier nécessaire à l'accomplissement des missions générales de police, donc ce qui veut dire la police de proximité et police secours, ne peut plus décentement prendre place au Valentin 12. Dès lors, l'ouverture d'une antenne à la gare permet au Commandant de déployer un effectif dans le terrain clé que constituent la gare et ses abords.

L'ouverture de ce poste répond également au sentiment d'insécurité que témoigne la population puisque l'observatoire de la sécurité avait mené une enquête et plus de 51% des personnes sondées disaient ne pas se sentir en sécurité à proximité de la gare.

Le personnel qui sera rattaché au poste de la gare ne quitte pas le Valentin 12 avec son bureau, sa chaise et son ordinateur, pour répondre à la question précise du compte que vous avez cité, Mme SPICHIGER. Il convient dès lors d'acquérir le mobilier, les machines et le logiciel permettant l'activité.

Il est encore utile de préciser que le poste sera conjointement occupé par la police des transports, ce qui répond à M. GAFNER, qui au bénéfice d'une convention, pourra intervenir sur un secteur défini et sporadiquement par le corps des gardes-frontière, donc, nous ne serons vraiment pas tout seuls dans ce poste, bien sûr que l'utilisation principale sera faite par la police du Nord vaudois, mais on va aussi s'entourer des deux corps que je viens de citer.

Si on parle de l'effectif en plus, je viendrais après sur le but visé, l'effectif notamment des policiers, l'outil d'analyse des besoins sécuritaires (OABS) calcule pour chaque corps de police intégré à la police coordonnée vaudoise, l'effectif minimal qui doit être dévolu aux activités à police secours et police de proximité. Compte tenu du secteur actuel basé sur une moyenne des interventions police entre 2008 et 2014, notre effectif policier devrait se composer de 73 ETP. Aujourd'hui, nous sommes 61,9 ETP. Il faut savoir que par rapport à ça, il y a des accréditations qui sont fournies par le Canton. Si on ne répond pas à ce qui est demandé par le Canton, nous ne serons pas accrédités, ce qui veut dire que ça implique quoi ? Ça implique tout simplement que la police cantonale devra se substituer à la police du Nord vaudois et que nous devons payer ces effectifs en plus, pour pouvoir œuvrer sur le territoire du Nord vaudois.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la PNV interviendra sur 6 nouvelles communes et non pas 5 et l'OABS a fixé à + 2,8 ETP, ce qui portera à 75,8 ETP, l'effectif dit idéal dévolu aux activités de police secours et police de proximité.

Ensuite, par rapport à la répartition financière, le budget total de la PNV, je dis bien Police Nord vaudois, se monte à plus de 12 millions, la répartition financière établie avec les communes partenaires démontre que 20% du budget est à la charge des autres communes. Il convient donc de prendre en compte ce pourcentage dans le calcul de l'impact de l'ouverture du poste à la gare sur le budget.

D'autre part, selon la Loi sur les communes, l'article 125c concernant les associations de communes, les aspects budgétaires étant validés par un organe supra communal, le Conseil intercommunal, il n'est pas possible d'amender le budget de l'association de la PNV. Je vous le dit tout de suite, parce que ça va couper court à toutes les demandes d'amendements qui peuvent suivre.

Je vais vous fournir les autres explications. Le budget a passé au Conseil intercommunal où toutes les communes sont représentées, notamment Yverdon avec nos 2 représentants Gloria CAPT et Jean-Claude RUCHET et le budget a été approuvé ainsi que le poste de police. Donc c'est normal que l'intercommunal se prononce avant puisque les chiffres doivent être transmis

aux communes concernées pour qu'elles puissent intégrer cela dans leur budget, donc ce qui veut dire que si vous voulez amender ces différents comptes, vous serez obligés de faire un référendum par rapport à ce qui est publié dans la FAO, c'est votre seul moyen, vous ne pouvez pas agir sur le budget d'une association dont les comptes ont été validés. Je me suis encore renseignée auprès du Préfet cet après-midi, donc c'est exactement ceci.

Pour en revenir à l'opérationnel, les heures d'ouverture ce sera des tranches horaires qui ne sont pas encore déterminées. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des transactions qui sont faites avec les CFF pour occuper ces locaux, il y a des travaux à faire. On espérait ouvrir plus vite, cela risque d'être qu'au 1<sup>er</sup> avril. Donc les heures d'ouverture seront certainement, je vous le dis comme ça, je ne les ai plus en tête exactement, 7h-9h le matin et la même chose le soir, où il y a le plus de monde qui passe à la gare, bien entendu, parce que le but c'est que les gens soient sur le terrain et ne soient pas derrière un bureau, M. DESSEMONTET, ça c'est bien clair, le but c'est d'occuper le terrain. Et si on veut travailler aussi avec les CFF et tout, c'est de pouvoir avoir une activité. Le fait d'ouvrir un poste là et d'avoir du monde qui est présent en permanence donnera une présence policière forte de toute façon, qu'on n'aura pas en étant au Valentin, parce que quand ils sont appelés, là il y aura quand même quelqu'un qui sera là en permanence au poste, mais le but ce n'est pas, encore une fois, d'être derrière son bureau, c'est vraiment de pouvoir être autour de la gare, sur la gare, dans le périmètre de la gare.

Le nombre d'agents, ça va être certainement toute la police de proximité qui sera transférée là-bas. Comme on l'a dit, vous pouvez venir visiter le poste de police, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup qui aimeraient travailler dans l'espace qu'ils ont actuellement, c'est juste catastrophique. Ils sont entassés les uns sur les autres, heureusement, que ce sont des tournus horaires, la chaise est utilisée pour plusieurs personnes, donc, voilà.

Le but visé, on m'a posé la question sur le but visé, c'est bien entendu d'occuper le terrain et de marquer une présence policière forte pour remplir plein de missions, que ce soit le deal, que ce soit de rendre aussi service à la population en étant présent, que ce soit pour les taxis, que ce soit, vraiment pour tout ce qui se passe autour de la gare. Il y a une vie qui est là-bas, et c'est indispensable d'être proche. Encore une fois, quand on parle de proximité, c'est important d'être sur place.

J'espère avoir répondu à vos interventions et questions, mais je suis disposée à répondre à d'autres questions.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Il y a quelques années, nous avons un débat sur la police régionale et sur les structures intercommunales de façon générale. On nous promettait une transparence totale, on nous promettait des informations régulières, on nous promettait qu'il y aurait un contrôle continu et régulier du Conseil communal sur l'ensemble des décisions qui seraient prises dans ces différentes structures. Ce soir, Mme la Municipale, vous nous prouvez le contraire et vous nous donnez raison. Il y a clairement un déficit démocratique dans cette structure intercommunale et nous le regrettons, nous le regrettons vivement. Et à mon sens, cela ne doit pas nous empêcher, nous refroidir à l'idée de déposer ces amendements. La Municipalité aurait très bien pu venir vers ce Conseil avec une communication, une information pour qu'on puisse débattre de ce projet avant que la structure intercommunale prennent une décision. Et là, manifestement, vous nous faites la preuve que cette structure intercommunale est opaque, qu'il y a un déficit démocratique criant et moi je vous invite à soutenir les amendements qui seront très probablement soutenus par mon groupe politique.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Vous dites qu'on n'est pas transparent. Ben non, justement, on vous donne tous les comptes. On pourrait mettre une seule ligne, simplement ce qu'Yverdon paye, sans donner le détail, donc on ne peut pas dire qu'on ne joue pas la transparence, ce n'est pas le cas puisqu'on vous donne

tout. La transparence, on la joue.

Il faut savoir qu'un conseil intercommunal, il fonctionne comme une commune.

Le Préfet me l'a encore confirmé cet après-midi, vous ne pouvez pas déposer un amendement ce soir sur ça, c'est illégal. Ça ne se fait pas !

Vous êtes Député, M. Vassilis VENIZELOS, vous devriez pouvoir savoir et comprendre cela, je suis désolée de vous le dire.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Bon, on est devant le fait accompli, il n'y a pas le choix, c'est plus que regrettable, mais ce n'est pas de la transparence. Je suis désolé, ce n'est pas de la transparence. La transparence, c'est d'annoncer clairement les projets de la Municipalité avec des concepts clairs à l'avance et pas seulement avec le projet de budget et le plan des investissements.

Ça, ce n'est pas de la transparence. La transparence c'est de présenter des projets à l'avance pour qu'il puisse y avoir un débat, ce d'autant plus qu'on est sur un débat hautement politique et émotionnel, parce que quand on parle de police, on ne parle pas seulement de police, on parle de sécurité, on parle de prévention, c'est tout de suite un enjeu important autant pour nous que pour la population.

On a parlé de l'importance aussi de ce poste de police à la gare, je vous rappelle qu'on n'a toujours pas eu un état de la question de la sécurité à la gare. On l'avait demandé quand il y avait eu la motion, lorsque vous étiez encore au Conseil (*s'adresse à Mme Valérie JAGGI WEPG, Municipale*) sur l'élargissement des caméras. On avait justifié notre position en disant, on n'a pas d'état des lieux de la sécurité à la place de la gare et ce c'est toujours pas le cas et on continue et on nous impose quelque chose, alors, c'est dans la loi malheureusement actuellement et c'est très regrettable.

Je remarque aussi qu'en fonctionnant aussi sur le sentiment d'insécurité et non sur l'état d'insécurité, ce sont deux choses très différents, j'aimerais revenir là-dessus. Ouvrir un poste de police de 5h à 22h, mais excusez-moi, à quoi ça sert ? C'est là qu'il y a le plus de monde, c'est là qu'on se sent le plus en sécurité, c'est quand il y a trois personnes à la gare qu'on peut se sentir théoriquement en état d'insécurité, et encore.

Donc, en fait, on joue encore sur ce sentiment d'insécurité et mettre des policiers de 5h à 22h à la gare, ça ne sert à rien. Excusez-moi, on est bien assez pour agir ou comme ça.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

M. le Conseiller, je vous propose de s'arrêter là. Nous avons entendu que nous ne pouvons pas accepter cet amendement.

...Le mobilier c'est aussi dans le cadre de la police régionale... Ah ben oui, c'est ça que vous avez dit. Vous avez dit que c'était lié, donc.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Alors, un petit aparté, effectivement j'étais un des très rares Conseillers de ma formation politique à m'opposer à la politique régionale, aujourd'hui, je sais pourquoi !

Ceci étant par rapport à ce que vous avez dit, Mme la Municipale, de ce que vous dites, effectivement, le budget de la police régionale n'est pas amendable. J'en déduis donc que tous les chiffres 611, coûts de la police régionale, ne sont effectivement amendables.

En revanche, les chiffres qui sont autres que le 611 me semble tout à fait amendables, puisqu'ils

sont hors du budget de la police régionale. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Christian WEILER :**

Effectivement, quand on a une police intercommunale, on a des contraintes, on le voit aujourd'hui. Ces contraintes sont fortes.

Maintenant, on peut aussi se poser la question, ceux qui sont à la police cantonale, quels sont leurs niveaux de contraintes, quelles sont les décisions qu'ils peuvent prendre si ce n'est une ligne budgétaire, sur le montant qu'ils peuvent offrir et les prestations qu'ils souhaitent.

Donc, aujourd'hui, de toute façon, nous sommes dans des contraintes et la débat démocratique pur, comme on a pu l'avoir ces dernières années, sur ce que l'on veut de la police, à quel endroit, à quel moment, malheureusement nous échappe et c'est vrai que c'est un changement.

Vous l'avez dit, M. DESSEMONTET, il faut adapter maintenant la dotation à la taille de notre Ville, bien il faut aussi adopter maintenant les locaux à la taille de la dotation, parce qu'effectivement, on a besoin de ces locaux. Je crois que ceux qui vont voir les locaux de la police, voient dans quelles conditions ils travaillent et un poste décentralisé à la gare offre beaucoup beaucoup d'intérêts pour, on l'a vu, pleins de services différents. Donc, je vous recommande effectivement d'aller dans le sens et d'accepter la proposition tel que présentée.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Mis à part la problématique soulevée de savoir si visiblement, vous ne pouvez pas amender les éléments qui sont dans la police régionale, on peut quand même, malgré l'heure tardive, se prendre quand même quelques minutes pour réfléchir à ce qu'on veut bien faire avec aussi notre police.

Régulièrement, les gens nous interpellent en disant : « regardez l'image qu'il y a sur le centre-ville, regardez l'image qu'il y a à la gare, regardez l'image qu'il y a au jardin Japonais ». On a débattu souvent dans ce Conseil, non seulement de l'image mais de la problématique du deal de rue. Très souvent, on l'a dit aussi, vous le savez, on n'a pas les moyens légaux qui nous permettent de contrer efficacement du secteur du deal de rue, le seul moyen d'y faire face, c'est par de la présence et c'est le seul système qui permet à la police du Nord vaudois, mais aux polices communales ou intercommunales et police cantonale, d'ailleurs, de pouvoir faire face à ce problème qui est grave, voir dramatique.

Je ne crois pas qu'il est juste de reprocher à la Municipalité d'augmenter les effectifs, d'ailleurs certains groupes politiques ne le reprochent pas, de renforcer les effectifs de police, parce que la Ville effectivement grandit et on doit pouvoir faire face à l'insécurité pure ou au sentiment d'insécurité qui lui alors, est quelque chose de tout à fait particulier parce que difficilement quantifiable. Un sentiment, c'est difficilement perceptible, néanmoins, le fait d'ouvrir une antenne à la gare, ce n'est pas un élément qui doit être pris comme un élément agressif, c'est aussi un service à la population. Le service à la population d'un poste de police, ça veut dire que les gens peuvent venir se renseigner, peuvent venir interpeller la police puisqu'il doit y avoir cette ouverture et cette proximité. Donc, c'est un plus que l'on offre à la population.

Maintenant, de savoir le concept, maintenant de savoir les horaires, maintenant de savoir le nombre de personnes, il appartient, vous avez raison, à la police de nous le présenter, de nous l'expliquer et de dire comment ils vont mettre en place cette structure et ce personnel qu'on va mettre à disposition pour répondre, parce qu'on leur demande de répondre à ce sentiment de la population, ce sentiment qui vient aussi des politiques, qui dit : « mais, ne laissez pas faire ce deal de rue, faites quelque chose, c'est inadmissible que ça puisse se faire de cette façon ». Donc, si on leur pose ces questions-là, il faut qu'on leur donne les moyens de répondre.

Alors, maintenant, j'imagine que le matériel nécessaire à la police, c'est-à-dire les uniformes, c'est-à-dire le matériel au sens large, part aussi dans la facture de la police régionale, parce que

pourquoi il y aurait que la Ville d'Yverdon qui devrait payer pour l'informatique du poste de police, et pourquoi il y aurait que la Ville d'Yverdon qui devrait équiper les policiers, vous en conviendrez, ça serait particulièrement saugrenu. A ma connaissance, la facture sur la police régionale doit se situer dans les 10 à 11 millions et ce qui n'est pas dans la police régionale, c'est notamment la police administrative, le contrôle des habitants, c'est ce genre de secteurs-là, mais le reste est facturé aux communes qui sont concernées par la police du Nord vaudois.

Evidemment, ça semblerait quand même assez saugrenu d'ouvrir un poste de police et de ne pas mettre, même si on ne veut pas que les gens restent au poste de police, un minimum de chaises pour que les gens puissent s'asseoir quand même de temps en temps, même si on veut, évidemment, que les gens soient en rue, devant, sur la place et dans le périmètre immédiat.

Donc, Mesdames et Messieurs, je crois qu'on ne peut pas, en fonction de ce qu'a dit ma collègue Valérie JAGGI WEPF, amender, on ne peut pas amender le matériel, on ne peut pas amender le paquet. Par contre, ce que l'on peut faire, c'est demander à notre police qu'elle vienne peut-être nous présenter ou qu'elle nous en fasse en tout cas un rapport ou un plan d'intervention et d'utilisation de ces moyens et qui permettrait de renseigner le Conseil sur l'orientation qu'on veut bien donner à un poste de police à la gare et un renforcement des effectifs.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je reste absolument peu convaincue par la pertinence d'un poste de police à la gare et comme l'ont dit mes collègues, d'avoir des policiers à l'intérieur plutôt que sur le terrain. La question reste ouverte.

Toutefois, au vue des discussions qui m'attristent, vraiment, comment vous avez dit ? qui avait dépité M. VENIZELOS, affligé, c'est un peu ça, ce soir, je retirerai ma série d'amendements que j'avais prévus. Il semblerait qu'on soit coincé dans un débat technico-légal, ce qui est extrêmement dommage, je trouve et dommageable pour le débat démocratique sur un sujet aussi important pour la population et pour ce Conseil.

On l'avait longuement signalé lors de la votation sur la police régionale, on nous avait promis que notre moyen d'action resterait le budget, ce soir on voit que ce n'est pas possible. Oui, il y a un déficit démocratique criant, je pense que je ne suis pas la seule à être gênée par ce fait, mais je retirerai mes amendements, parce que je pense que ce n'est pas un débat qui est utile à mener maintenant de cette manière-là.

Par contre, nous reviendrons l'année prochaine, avec des propositions concrètes sur ce qu'on veut faire de cette police du Nord vaudois et cette police interrégionale qui pose, vous en conviendrez, passablement de questions. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Au vu de ce qui est en train de se passer, j'aurais tendance à vouloir demander à la Municipalité si elle voudrait bien ou au Bureau, nous fournir d'ici le budget de l'année prochaine, parce qu'effectivement les amendements sont retirés, un avis de droit sur ce qui est amendable et sur ce qui n'est pas amendable dans le cadre de la police régionale Nord vaudois. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

J'ajouterais à ce qu'a dit mon collègue DESSEMONTET que je souhaiterais que les positions du budget soient corrigées également et que tous les comptes qui sont touchés par la police régionale se trouvent effectivement sous la position 611, ce qui ne semble effectivement pas être le cas aujourd'hui.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Il me reste toutefois en tout cas une question sur les agents qui seront en fonction dans le poste à la gare. Est-ce qu'ils seront habilités à intervenir à l'extérieur. Ma question soulève le fait de savoir si c'est un poste où les gens peuvent venir soit déposer plainte, soit éventuellement discuter avec les agents de police, mais est-ce que ce sera des agents habilités à agir sur le terrain également ou est-ce qu'ils seront passifs à l'intérieur du poste ? Merci.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Oui, bien sûr, comme je l'ai dit, ce sera bien entendu des gens de la police de proximité, donc qui seront complètement habilités à intervenir sur le terrain et le but c'est qu'il soit sur le terrain, encore une fois, ce n'est pas qu'ils soient derrière un bureau à la gare tout le temps, mais ils pourront aussi prendre les plaintes.

Si quelqu'un veut déposer une plainte avant d'aller prendre son train ou en rentrant du train, bien sûr qu'ils seront habilités, complètement.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Je propose qu'on continue.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je souhaite déposer un amendement au compte 710.3193.01 Aides et cotisations à des associations, à la page 64. Je proposerais au Conseil une augmentation de CHF 12'000.- de manière à porter ce compte à CHF 57'000.-.

Cet amendement est lié à la subvention de CHF 20'000.- que la Municipalité a décidé d'octroyer aux Jardins du Cœur, comme vous pouvez le voir en commentaire sur la page de droite. Les Jardins du Cœur sont une association qui offre une aide matérielle ponctuelle aux personnes dans la précarité sous forme de nourriture, d'articles d'hygiène et de produits du jardin. Très impliquée dans le réseau yverdonnois, elle fonctionne avec une trentaine de bénévoles et propose des activités didactiques aux écoles de la région. Elle occupe un terrain mis à disposition par la Commune entre l'avenue des Sports et la voie de chemin de fer et ses plantations peuvent être admirées par les voyageurs partant pour Lausanne en train.

Les Jardins du Cœur se trouvent dans une période charnière de leur histoire. Comme de nombreuses associations, ils ont atteint une taille critique. La gestion de l'association devient de plus en plus difficile à assumer par les seules forces bénévoles. Il est par conséquent devenu nécessaire de créer un poste de coordination occupé par un professionnel pour permettre aux bénévoles de continuer à poursuivre les buts de l'association sans être écrasés par les tâches administratives. Ce phénomène, connu dans le monde associatif, a déjà affecté d'autres institutions reconnues de notre Commune, comme par exemple la Ludothèque l'Escargot.

Les Jardins du Cœur ont donc engagé une coordinatrice à 30% en 2015 en finançant son poste par les revenus de l'association. Ces derniers sont néanmoins faibles et sont utilisés de manière prioritaire pour subvenir aux besoins des bénéficiaires des Jardins. Le comité a donc demandé une aide communale à hauteur de CHF 32'000.- pour lui permettre de stabiliser un poste à 50%. Si la Municipalité est entrée en matière, le budget limite toutefois le soutien communal à CHF 20'000.-. L'amendement proposé vise à octroyer aux Jardins du Cœur l'intégralité de la subvention demandée.

On peut légitimement se demander s'il est adéquat que la collectivité finance autant cette association et certains Conseillers ne manqueront pas de faire remarquer que nous ne pouvons pas soutenir tout le monde. Ce n'est pas faux, cependant trois arguments plaident pour un soutien accru. La somme demandée en plus, CHF 12'000.-, paraît bien dérisoire au regard du budget communal. Elle correspond, grosso modo, à la somme que la Municipalité entend consacrer en 2016 à ses frais de formation et elle est largement inférieure aux jetons de

5 Jeunesse et  
Cohésion sociale  
71 Jeunesse et  
Cohésion sociale  
710 Service social  
communal  
710.3193.01 Aides et  
cotisations  
à des  
associations



présence des autorités politiques dans l'association intercommunale de la police, qui nous a occupé tout à l'heure. Surtout, cette somme, investie judicieusement dans les Jardins du Cœur, constitue un puissant effet de levier, puisqu'elle génère un travail bénévole conséquent. Donc, pour CHF 32'000.-, qu'on investit ici, on génère beaucoup de travail.

Le deuxième argument repose sur la situation économique que connaît notre région. Nous sommes loin du plein emploi et de nombreuses familles connaissent des périodes financièrement difficiles. Outre le soutien concret, les Jardins du Cœur apportent une contribution au lien social, autant pour Yverdon que l'entier de la région.

Enfin, il n'est pas inutile de se demander ce que coûterait à la Commune la reprise des activités de l'association si celle-ci ne pouvait plus fonctionner. Nous avons l'occasion d'apporter une aide ciblée, d'un montant modeste pour appuyer les bénévoles d'une association qui fait beaucoup de bien à notre région.

C'est pour cette raison que je vous demande d'accepter de faire passer la subvention des Jardins du Cœur de CHF 20'000.- à CHF 32'000.- pour le budget 2016.

Je précise que cette augmentation étant supérieure à 10%, j'ai écrit à la Municipalité et à la Commission des finances pour leur permettre de se prononcer sur son opportunité, comme le stipule l'article 97 du règlement du Conseil communal.

Par reconnaissance pour le travail des bénévoles de cette association, je vous recommande d'accepter cet amendement.

*Discussion sur  
amendements*

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC constate que la plupart des associations yverdonnoise fonctionnent bénévolement aujourd'hui. Les cartons du Cœur ne sont donc pas isolés à ce titre. C'est d'ailleurs une force de cette association que l'engagement bénévole.

Pour trouver des fonds financiers, les sociétés locales organisent bon nombre de manifestations leur permettant de se développer et d'assurer leur fonctionnement : repas de soutien, manifestation, exhibition, loto et pleins d'autres manifestations qui permettent de récolter des fonds.

Nous estimons donc que des efforts peuvent être également fournis dans ce sens de la part des Cartons du Cœur et que donc, le montant proposé à l'amendement, ne se justifie pas. Merci.

**M. le Conseiller Johann GILLÉRON :**

Je suis quant à moi, aussi convaincu que les efforts pour les associations doivent aussi se faire au niveau privé.

Je profite de faire un petit peu de pub pour vous dire que durant la première soirée des nocturnes, c'est-à-dire le 18 décembre, un club service de la ville, le Rotary Club Yverdon, pour ne pas le nommer destinera son action de Noël en intégralité aux Cartons et aux Jardins du Cœur en l'occurrence, comme chaque année depuis quelques années déjà. J'en suis le modeste responsable et j'en ai profité pour vous tendre la perche pour vous demander de faire chacun, si vous le souhaitez, un effort pour cette association, au moyen de bulletins de commande que j'ai pris à votre disposition ici, et pour montrer l'effort, j'ai rempli déjà deux bulletins de commande pour le saumon que nous vendons à cette occasion. Le premier bien entendu remplie par mes soins à mon nom et le second est au nom de M. Cédric PILLONEL. Et j'ai l'avantage peut-être de demander à notre huissière de le lui amener et on en parlera probablement à l'apéritif qui suivra la séance.

Merci déjà pour votre accueil pour cette action sociale du Rotary, elle va exactement dans le sens que souhaite le Conseiller PILLONEL. Quant à moi, je préfère reposer sur des actions qui

soient d'ordre privées et pas par le biais du budget pour ce point-là. Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

La Municipalité tient tout d'abord à souligner le travail admirable fourni par les Jardins du Cœur et ce depuis vingt ans et l'importance de leur action pour les personnes en situation de précarité.

Concernant l'amendement proposé, M. le Conseiller PILLONEL, vous le savez, la construction d'un budget est difficile. Ce sont des heures de discussions, ce sont des compromis et ce sont des consensus. La Municipalité a entendu la demande des Jardins du Cœur, entendu, une partie seulement me direz-vous. Cependant, au vu de ce que je viens de vous dire, la Municipalité vous demande de suivre son budget tel que proposé et donc de refuser l'amendement.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Très rapidement. Une question a été posée par le Conseiller GAFNER qui demandait, si finalement, cet engagement professionnel c'est de nature à arrêter l'engagement des bénévoles ? Eh bien c'est tout le contraire, c'est justement le fait qu'une personne puisse s'occuper de tout ce qui est administratif qui permettra de continuer à ce que les bénévoles s'engagent et qu'elles n'arrêtent pas, parce qu'elles ont en marre de devoir travailler sur les éléments administratifs alors qu'ils veulent s'engager pour agir dans les buts de l'association.

On constate ça dans la plupart des associations et j'imagine que vous le constatez aussi dans le cadre de l'Union des sociétés locales, où finalement un certain moment, les associations atteignent une taille suffisante qui ne leur permet pas de pouvoir être efficace sans une petite aide professionnelle.

Après, quand on a discuté des différents amendements concernant les postes communaux, vous en conviendrez que CHF 32'000.- pour un poste à 50%, on ne peut pas dire qu'on surpaye cette personne.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Evidemment que je ne vais pas dire autre chose que mon collègue Jean-Claude RUCHET, puisque c'est l'avis de la Municipalité. J'aimerais dire à M. le Conseiller PILLONEL que je crois qu'on doit avoir des efforts partagés au niveau des associations et des demandes des associations. L'association en question a évidemment tout le mérite du travail qu'elle fait et c'est bien pour ça que la Municipalité a accepté de mettre CHF 20'000.- sur les CHF 32'000.-.

Alors, dans tous les secteurs au niveau du budget, on pourrait imputer, on pourrait amender, parce que nous n'avons pas été au 100% de ce que nous a demandé la Maison d'Ailleurs, le Musée d'Yverdon, enfin, toutes les associations possibles et imaginables. En tout cas, toutes celles qui sont au niveau du budget.

M. Jean-Claude RUCHET l'a dit, c'est un équilibre et évidemment qu'il appartient à la Municipalité de répartir les deniers publics et c'est bien ce que nous faisons. D'ailleurs, c'est ce que vous nous demandez aussi, M. le Conseiller, par votre groupe qui dit que la Municipalité ne semble pas avoir mesuré l'ampleur des difficultés à venir. Oui, M. le Conseiller, nous avons mesuré l'ampleur des difficultés à venir, c'est bien pour ça, Mesdames et Messieurs, que nous vous invitons à respecter le budget qui est déjà déficitaire de 3,3 millions. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Je vais faire très court, simplement pour préciser que CHF 12'000.-, c'est un bon repas de soutien et un bon loto. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole ne semble plus demandée. Elle est close. Nous votons. Il manque des Conseillers.

**Vote**

**L'amendement est accepté** par 41 voix contre 40 et 8 abstentions.

Je vous communiquerai les chiffres correspondant tout à l'heure.

6 Police  
120 Mobilité

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

Comme vous me l'avez suggéré lors de ma première question au début du budget, concernant le revenu sur les places de parc, j'ai regardé ce compte « Mobilité », je n'ai pas trouvé trace des environ CHF 110'000.-. Je suppose qu'il sera peut-être plutôt au compte 617, quelques pages plus tard ?

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

M. GABERELL, vous parlez de quel numéro ?

613 Parcs

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

Je m'excuse, le 613. Je pense qu'on trouvera peut-être au 613, puisque quand j'ai posé la question en début de Conseil sur le compte 122.4272, Recettes places de parc, on m'a suggéré de regarder dans la Mobilité.

Je suis dans la Mobilité, je n'ai pas trouvé le montant de CHF 113'00.-, donc, il est sûrement ailleurs, ce montant de CHF 113'000.- ?

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Effectivement, vous trouverez les recettes sous le 613.4272. Il y a la bascule des recettes du plan de mobilité de l'administration et des écoles.

6 Police  
120 Mobilité  
120.3011 Traitements

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'ai une question sur le compte 120.3011 Traitements. Je demande en fait des précisions quant aux cahiers des charges et aux attributions du nouveau poste d'assistant administratif à la Mobilité, soit 1 EPT. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

C'est page 72. 120.3011.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Il s'agit donc de 2 postes et demi plus 0,5. C'est un assistant administratif qui se partage aussi pour 50% avec l'Office du stationnement. J'espère avoir répondu à votre question.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'ai bien compris la demie pour le service des parcs, mais je n'ai pas bien compris l'autre demi. Quelle était exactement sa fonction et ses attributions finalement, dans ce poste de mobilité.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

C'est l'administration de la Mobilité, parce que vous vous imaginez bien, ils sont deux à la Mobilité, mais il y a énormément d'administratif à faire, tous les courriers, tout ça, donc c'est de l'aide administrative au service de la Mobilité.

6 Police  
 61 Corps de police  
 613 Parc  
 613.3189 Prestations de tiers  
 613.4272 Parcomètres

**M. le Conseiller Thierry GABERELL**

Permettez-moi d'intervenir sur les comptes 613.3189 Prestations de tiers et 613.4272 Parcomètres.

Alors que la Municipalité a posé un moratoire et demandé une étude complémentaire sur le déploiement du plan de stationnement et la mise sous macarons des places de parc, le compte 613.3189 prévoit CHF 19'000.- de charges sous prestations de tiers et des recettes en augmentation au compte 613.4272.

Est-ce à dire que la Municipalité a enfin pu décider de l'ensemble de la mise sous macarons de tous les quartiers ? Aurons-nous les résultats de cette étude par le biais d'une communication, comme annoncé il y a plusieurs mois pour l'automne ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Le rapport concernant les macarons va passer sur la table de la Municipalité ce mercredi si l'ordre du jour le permet ou mercredi d'après, le 23 décembre.

Bien entendu qu'ensuite, vous serez tenu informés de ce qui va se passer. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je ne vous en dirai pas plus puisque la Municipalité n'est encore pas au courant du rapport et des décisions prises par rapport au rapport qui est arrivé.

7 Culture et Tourisme  
 152 Direction du Service de la Culture  
 152.3653.07 Aide au cinéma

**Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :**

Ma question concerne en page 88, le compte n° 152.3653.07.

J'étais déjà intervenue sur ce compte l'année dernière concernant son augmentation de CHF 12'500.- pour créer une subvention en faveur de l'association Cinédici. Je m'étais alors étonnée, après d'avoir tenté de me renseigner sur internet, de n'avoir pu découvrir qu'une seule et unique page concernant la dite association, qui souhaitait par ailleurs, à ses visiteurs, une bonne année et nous donnait rendez-vous pour 2013. Nous étions donc en 2014. J'avais donc demandé notamment si l'association existait toujours et à quoi allait servir cette subvention. Mme la Municipale Nathalie SAUGY, vous m'aviez alors répondu que l'association existait toujours, je cite : « formellement » et que le Service de la culture comptait soutenir cette association en l'aidant à relancer son projet.

Or, après une nouvelle recherche sur internet, cette année en 2015, je fais le même constat que l'année dernière, la seule émanation de l'existence de cette association est une page internet qui n'a pas été mise à jour depuis 2012. Je constate par ailleurs, que le compte susmentionné augmente de CHF 9'500.-.

Mes questions sont donc les suivantes : l'association Cinédici se contente-t-elle toujours de n'exister que formellement ou a-t-elle enfin mis à profit cette subvention de manière concrète, le cas échéant, comment ? Par ailleurs, à quoi est due cette nouvelle augmentation et le cas de Cinédici a-t-il été révisé en fonction des résultats obtenus ?

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Concernant l'association Cinédici, votre secrétaire du Conseil pourra quasiment faire un copié-collé de ce que j'ai dit l'année passée, parce que le projet malheureusement, toujours en cours, n'a pas évolué beaucoup plus.

Des contacts ont été pris, mais disons, des résultats concrets n'ont malheureusement pas abouti. Je ne désespère toujours pas, mais effectivement au moment où nous avons créé le budget, j'espérais pouvoir encore vous annoncer quelque chose avant la fin de l'année. Je ne le peux pas aujourd'hui, donc, j'espère encore au début de l'année prochaine. Donc, si l'année prochaine ce

projet arrive enfin à terme, nous aurons de quoi soutenir cette association.

Pour l'augmentation du budget, nous avons regroupé tout ce qui concernait le cinéma, parce que j'avais des cotisations, notamment Plans Fix qui se trouvait dans un autre compte où j'ai d'autres cotisations d'associations. Voilà ce que je peux vous répondre.

7 Culture et Tourisme  
153 Théâtre Benno  
Besson

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'ai une question sur l'ensemble du compte. Le loyer de la Grange n'apparaît pas dans les comptes du Théâtre. Où est-ce que l'on peut retrouver ce compte de loyer ? Pourquoi n'apparaît-il pas dans cette rubrique comme on pourrait le retrouver finalement dans les comptes du Stade ou du Stand, par exemple ? Merci pour ces précisions.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Effectivement, ils ne se trouvent pas dans les comptes qui concerne le Théâtre Benno Besson, parce que le bâtiment ce n'est pas le bâtiment du Théâtre Benno Besson, c'est le bâtiment qui appartient à la Ville, donc les loyers sont encaissé par la Ville et par le Service d'Urbanisme et Bâtiments, comme tous les loyers.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Je vous invite maintenant à passer à la page 10 du budget, mais il nous faut quelques secondes pour calculer les incidences des amendements. Donc, je vous demande quelques secondes ou minutes de patience. Merci.

*Pause de 5 minutes.*

Nous reprenons. Je vous invite à regarder le tableau projeté ci-dessus et comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs et les charges et revenus qui ont été modifiés.

**Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère**

	Budget 2016		Budget 2015	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	17'093'430	1'940'720	26'682'640	13'529'900
<b>Finances et Sports</b>	<b>29'282'410</b>	<b>116'618'780</b>	24'003'700	115'466'100
Urbanisme et bâtiments	24'906'675	8'493'860	24'239'960	8'271'800
Travaux et environnement	22'720'345	7'815'080	22'891'350	7'604'800
<b>Jeunesse et cohésion sociale</b>	<b>37'928'740</b>	6'607'000	37'205'765	5'945'000
Police	34'296'320	22'320'280	39'481'865	23'485'220
Culture et Tourisme	10'208'800	2'451'485	10'071'200	2'448'900
Service des énergies	55'874'340	62'747'185	57'741'140	63'257'130
<b>Totaux</b>	<b>232'311'060</b>	<b>228'994'390</b>	242'317'620	240'008'850

<b>Excédent de charges</b>	<b>-3'316'670</b>		<b>-2'308'770</b>
----------------------------	-------------------	--	-------------------

**Autofinancement**

	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2015</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3'316'670</b>	-2'308'770
Amortissements	17'708'100	16'664'150
Attributions aux fonds	3'497'130	4'666'950
Prélèvements aux fonds	-3'199'800	-1'481'360
<b>Autofinancement</b>	<b>14'688'760</b>	17'540'970

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'ai juste une question à l'attention de la Municipalité.

Est-ce que les modifications des montants du budget vont faire qu'il va falloir réimprimer le budget ? Si oui, est-ce que ça va coûter plus cher que les CHF 8'000.- que nous avons économisé ce soir ? Et puis, est-ce qu'on pourra faire le bilan écologique de la réimpression de ce budget ? Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

J'essaierai d'être brève. J'avais juste envie de terminer ce budget par quelques mots. On nous disait la semaine dernière, en période de vache maigre, il faut être raisonnable. A entendre les débats de ce soir, on pourrait croire que la raison s'amuse parfois à se balader d'un bout à l'autre de cette salle, au gré des sujets. Peut-être, alors, fallait-il comprendre qu'en cette période préélectorale, tout est bon à prendre. Alors, au-delà de la raison, dont nous semblons, au final, peut-être tous être dénués, c'est à la sagesse qu'il nous faudra faire appel. Et je me permets pour cela de faire référence au discours de notre Présidente de ce début d'année, qui lui, était empreint d'une très grande sagesse et qui a titre personnel, m'a beaucoup touché.

Je suis convaincue de la capacité de notre Ville à avancer unie pour répondre aux défis qui l'attendent. A nous tous de sauvegarder les équilibres qui font la qualité de la vie de cette belle ville ! A nous de travailler ensemble, à avoir des idées, à réfléchir à l'avenir tout en étant conscients de la réalité et des contraintes ! A nous de construire une vraie agglomération où la dimension urbaine prend réellement sa place, où chacun trouve son chemin !

Pour ce faire, nous devons dépasser notre intérêt personnel et remettre en question notre mode de fonctionner. Respectons nos différences ! C'est ce qui fait que l'échange est enrichissant pour

tous. En cette période préélectorale, je souhaite qu'il règne une bonne ambiance au sein de ce Conseil.

Je terminerai donc si vous le permettez encore quelques minutes, pour vous dire que ce sont ces mots qui doivent nous animer et éviter d'engendrer autre chose que de saints débats. C'est par respect pour les personnes que nous sommes, Conseil communal et Municipalité confondus, parce que nous avons tous prêté serment de servir les intérêts de notre Commune et non nos intérêts personnels, parce qu'il est temps de rétablir le dialogue, le vrai, le dialogue qui a été promis, le dialogue qui est attendu et non de faire feu de tout bois et non de vouloir profiter de glisser quelques lignes simplement sur un budget, même si c'est le moment du budget de discuter de certains sujets, effectivement, mais il y a des éléments importants qui méritent d'être discuté autrement, qui méritent mieux qu'une simple ligne, qui méritent mieux tout simplement.

Alors travaillons ensemble, dans l'intérêt de notre Ville et surtout donnons-nous la possibilité de mener de vrai débats de fond dans le respect de chacun et de ne pas simplement s'arrêter à des bribes d'informations qui ne nous permettent pas de mener le débat sereinement, de ne pas simplement alors, vous me direz c'est la loi et pour une juriste, je serais bien malvenue de le contester, mais de nous exciper le fait que nous ne pouvons pas contester certains points, certains amendements parce qu'ils découlent de l'intercommunal. Nous méritons autre chose à mon sens. Et je vous remercie pour votre attention.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Evidemment, M. VIQUERAT, on ne va pas réimprimer tout le budget, il sera corrigé demain matin sur le logiciel comptable de la Ville. Voilà comment on va procéder. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le budget 2016 est accepté à l'unanimité moins quelques absentions.**

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2016

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
<b>Charges</b>	<b>203'680'060</b>	28'631'000	<b>232'311'060</b>
<b>Revenus</b>	<b>200'363'390</b>	28'631'000	<b>228'994'390</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'316'670</b>		<b>3'316'670</b>

**Article 2 :** Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000. -.

**Vote**

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

---

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Il est minuit moins cinq. Selon l'article 80 de règlement, sur décision de la majorité des membres présents, l'assemblée peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance.

L'ordre du jour officiel est terminé, il reste les divers et quelques discours.

*(Brouhahas dans la salle)*

C'est demain qu'on se voit autrement.

Alors, vous avez compris que si nous ne poursuivons pas, on revient demain soir. Je repose la question.

Je relis l'article 80 : « sur décision de la majorité des membres présents, l'assemblée peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent... »

*De la salle : On doit voter les 2 Madame !*

*(Brouhahas dans la salle)*

**Vote sur Séance de relevée**

**A une évidente majorité des membres présents, ont décidé de continuer la séance au-delà de minuit.**

**7. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN a reporté sa question.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Etant donné l'heure, je reporte ma question à la fois prochaine. Mais je le regrette car j'aurai souhaité vraiment parler de places de parc, cette fin d'année, mais nous parlerons de places de parc durant la campagne certainement et au mois de février. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Florent MICHAUD :**

Je vais faire comme mon collègue, et je vais retirer mon postulat et le présenter pour février prochain.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Ma question peut attendre le 3 février.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Pour le PV, vous pouvez noter que je retire ma question et reviendrais au mois de février. Hors



PV, je me réjouis de vous retrouver autour du verre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

7.1

**Une interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mise en place d'un système de vélos-cargos en partage.)**

Ne vous réjouissez pas trop, je suis désolée, mais je ne vais pas retirer mon interpellation, parce qu'on est un peu pris par les délais. Je vais raccourcir. Je pense que vous avez tous reçu par mail le contenu, je vais juste expliquer pour les téléspectateurs de quoi il s'agit. Donc, il s'agit ...

*(Brouhahas dans la salle)*

...oui, bon, peut-être qu'ils dorment ! Bref.

Le projet Carvelo2go c'est un vélo avec une charrette à l'avant pour transporter des marchandises plus ou moins lourdes. C'est assisté électriquement. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, c'est un projet suisse de partage de vélo cargo, en français, ça s'appelle des vélos cargo à assistance électrique donc à la portée physique de chacun.

Version ancienne :



Familles avec enfants :



Jeunes célibataires ou couples sans enfant dans l'espace urbain :



Petits artisans / travailleurs indépendants :



Il s'agit de permettre aux utilisateurs de louer ces équipements pour quelques heures, sur le modèle du vélo partagé Publibike ou des voitures partagées Mobility, parce que ces remorques et vélos cargos sont passablement chers, donc pas tout le monde peut se le permettre.

Phases du projet

#### Phase 1: projet pilote Berne

De sept. 2015 à mai 2016

Exploitation à l'essai avec  
env. 20 véhicules

Exploitant: Académie de la  
mobilité

Financement: Académie de  
la mobilité / partenaires

#### Phase 2: extension projet pilote

De mai 2016 à  
décembre 2016

Extension à d'autres  
villes

Exploitant: Académie de  
la mobilité

Financement: Académie  
de la mobilité / partenaires

#### Phase 3: déploiement national

À part. de janvier 2017

Couverture nationale

Exploitant: entreprise  
existante ou à créer

Financement:  
actionnaires, exploitant

Après une première phase à Berne, le projet cherche d'autres villes pilotes pour la période de mai à décembre 2016. Vevey serait déjà sur les rangs pour cette deuxième phase. Pourquoi pas Yverdon ?

Le projet étant soutenu par le fonds de soutien Engagement Migros et par l'Académie de la Mobilité du TCS. Il n'en coûtera rien à la ville d'essayer.

Pour favoriser les déplacements en vélos cargos, un moyen peu coûteux et qui renforcerait la vitalité du centre-ville, nos questions à la Municipalité sont les suivantes :

- La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité de mettre en place un système de partage de vélos-cargos ?
- La Municipalité envisage-t-elle de rejoindre un projet pilote dans ce domaine ?

Références :

Le vélo cargo partagé : [http://www.bikesharing.ch/fileadmin/redaktion/velostationen/Schmid\\_Jonas\\_carvelo-infotreffenbikesharing-20150824-fr.pdf](http://www.bikesharing.ch/fileadmin/redaktion/velostationen/Schmid_Jonas_carvelo-infotreffenbikesharing-20150824-fr.pdf)

Typologie et évolution des logiques de choix modal chez les actifs motorisés urbains : <http://www.unige.ch/ses/geo/oum/Choix%20modal%20-%20Rapport%20final.pdf>

Service Dring-Dring : <http://www.dringdring.ch/yverdon-les-bains/>

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Mme la Conseillère, merci d'avoir fourni votre question, ce sera plus court aussi pour la réponse.

Bien qu'engagé dans un certain nombre de projet qu'il convient de mener à bien, afin de suivre une suite logique dans le développement de la pratique de la mobilité douce, avec notamment le plan directeur de la mobilité douce et le plan des circulations, qui visent à améliorer les aménagements cyclables, nous allons analyser en détail ce projet qui demeure intéressant, dont on n'a pas été approché, je tiens quand même à le préciser, par qui que ce soit jusqu'à présent, à part, votre interpellation, afin d'estimer les ressources nécessaires, parce que ça c'est quand même important à sa mise en œuvre et de définir un délai de réalisation, parce qu'il faut qu'on étudie tout, on a rien pour le moment, à part ce que vous nous avez transmis. Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

**Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :**

Merci pour votre réponse, je me permets quand même d'insister en déposant une résolution à cause des délais très serrés, comme vous le voyez, on n'a déjà pas de Conseil en janvier, ce sera en février, donc, voilà.

**Le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à soutenir toutes les actions et initiatives pour la mise en place d'un système de vélo-cargo en partage, ainsi qu'à prendre contact avec les responsables du projet pilote Migros /Académie de la Mobilité du TCS.**

La résolution est signée par 5 membres du Conseil.

*Discussion sur résolution*

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est ouverte sur cette résolution. La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**La résolution est acceptée** à la majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**7.2**

**Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Le Gîte du Passant et les dispositifs d'accueil de la ville.)**

Je m'excuse c'est comme ça. J'avais deux questions, je n'en poserais qu'une finalement, c'est toujours ça hein.

Cette question, ou plutôt ces questions concernent le Gîte du Passant et les dispositifs d'accueil de la Ville.

A la fin du mois d'octobre, l'Appel d'Yverdon pour les réfugiés, réunissant des partis politiques de tous bords ainsi que les acteurs de la région actifs dans l'accueil et le soutien aux réfugiés, demandait à la Municipalité de prendre des mesures pour soutenir l'effort face aux besoins grandissants en la matière.

Au début de ce mois et comme rapporté par les presses locale et régionale, la Ville a récemment mis à disposition de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) le Gîte du Passant par un contrat de sous-location. Cela signifie 48 places supplémentaires pour accueillir des réfugiés en provenance du Moyen Orient, notamment. Destiné avant tout aux femmes seules et familles avec enfants en âge de scolarité, le Gîte ne sera à disposition de l'EVAM que jusqu'au 31 mars selon le 24heures. Or, il est à prévoir que le nombre de réfugiés ne va pas diminuer ces

prochains mois, malgré les dangers supplémentaires liés à l'hiver. D'après ce constat et inquiets du sort qui pourrait être réservé à ces femmes seules et familles à la fin du mois de mars, les groupes Socialiste, Solidarité & Ecologie, UDF-Vert'libéraux et Verts posent les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle envisagé une prolongation de la sous-location du Gîte du Passant ?
- Le cas échéant, qu'a-t-elle prévu pour compenser ce manque à venir et éviter la mise à la rue de ces personnes ?
- Enfin, qu'a prévu la Municipalité afin de participer à l'effort nécessaire dans l'accueil des réfugiés, sachant que les besoins à venir sont importants et urgents ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Dans sa recherche de structures exploitables rapidement, l'EVAM s'est approché de la Ville.

Le Gîte du Passant est rapidement apparu comme adéquat pour le logement temporaire de migrants.

Il faut savoir que la Ville accueille 440 personnes assistées par l'EVAM, ce qui la place dans les 13 communes romandes les plus actives dans ce domaine.

Cette solution provisoire doit permettre de répondre à l'urgence. Il n'est pas prévu une prolongation et dès la fin du mois de mars, l'EVAM s'est engagée à trouver une solution d'hébergement sur le territoire cantonal.

La Municipalité montre ainsi sa préoccupation et invite d'autres communes à l'instar de Giez, par exemple voire des particuliers à faire preuve de la même préoccupation.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Cette réponse n'est pas totalement convaincante, mais je m'en contenterai. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte au point 7 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Oui, Mme la Présidente.

**Réponse de la  
Municipalité**

**de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE  
concernant la Célébration de la fête d'Halloween : débordements du 3 décembre 2015**

Je vous assure que je serais courte. Sa question était : « *du fait que ce genre de manifestation devait très probablement dégénérer, pouvez-vous me dire quelles sont les dispositions que nos autorités avaient prises au préalable ?* »

Je vous apporte donc la réponse. Une analyse a été effectuée en amont et les effectifs policiers ont été renforcés, comme chaque fin de semaine.

Les événements qui se sont déroulés cette nuit-là ont été pris en charge très rapidement par nos policiers. La qualité de leur intervention sur plusieurs fronts a permis l'identification de plusieurs individus et l'ouverture d'une enquête.

Il est utile aussi de relever que près de 50 incendies de peu d'importance, poubelles et containers, se sont déroulés sur l'ensemble du territoire vaudois, donc ce n'était pas particulièrement lié qu'à Yverdon, dont 7 à Yverdon. Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse.

**VŒUX DE LA PRÉSIDENTE****Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Comme le veut l'usage, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de fin d'année.

En cette période de l'Avant, nous avons l'occasion de penser à nos amis, nos proches, notre famille, mais aussi à ceux qui sont seuls, qui souffrent.

A Yverdon-les-Bains, je souhaite que tous les habitants puissent vivre harmonieusement, que chacun trouve sa place, que des emplois soient créés, que les jeunes aient du plaisir à venir étudier dans nos écoles et qu'ils trouvent logements et loisirs qui leur conviennent.

Pour notre Conseil, je souhaite qu'il y règne une bonne ambiance : continuons nos efforts pour plus de paix, plus de respect entre nous tous pour que les élections à venir soient dignes de la confiance des habitants de notre Ville.

A vous tous, citoyens d'Yverdon-les-Bains, je souhaite de très belles fêtes et une année 2016 remplie de joie, de santé et de sérénité.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

**VŒUX DU SYNDIC****M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Vous serez d'accord que je sois bref. J'aimerais remercier les personnes qui sont dans cette salle à plusieurs titres. J'aimerais remercier mes collègues de la Municipalité du travail et de l'engagement qu'ils ont tout au long de l'année. C'est un travail difficile et je crois qu'ils peuvent être largement remerciés.

J'aimerais aussi remercier Mme la Présidente du travail qu'elle fait pour essayer d'orienter, calmer et diriger ces débats et je crois qu'elle mérite effectivement aussi tous nos remerciements ainsi que l'intégralité du Bureau pour le travail et l'investissement qu'il fait tout au long de l'année.

Et vous, Mesdames et Messieurs, bien évidemment. On partage des avis, parfois, ils sont évidemment fort différents, la qualité des débats reste malgré tout extrêmement importante et de belle tenue, même si ce soir, nous n'avons pas été d'accord sur tous les sujets, mais je crois que ça fait partie du monde politique. Il m'appartient de vous remercier pour ce que vous faites aussi comme investissement pour la collectivité et de la correction des débats.

Merci encore à ces Messieurs les journalistes qui nous suivent..., je m'excuse de vous réveiller, peut-être, oui oui, je parle à vous, merci d'être présents aussi, de nous supporter et de rapporter si fidèlement que possible, les débats.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année à vous et à vos familles.

J'ai oublié les caméramans. Merci aussi à ceux qui nous suivent aussi effectivement de l'autre

côté de la caméra pour leur travail assidue et important.

Je disais donc qu'il m'appartient de vous présenter mes meilleurs vœux au nom de la Municipalité à vous et vos familles, de vous inviter à un apéritif à une heure particulière pour un apéritif. Celles et ceux qui en ont encore l'envie et le courage, peut-être, faites juste un petit crochet, ça nous permettra de finir l'année en toute amitié. Merci encore, bonne soirée et belles fêtes.

*(Applaudissements)*

## Clôture

### **Mme la Présidente Catherine CARP :**

J'aimerais encore clore cette séance, je vous convie à venir fêter Nouvel an sur la Place Pestalozzi de 22h à 1h du matin.

Soyez fous, soyez courageux ! En plus de la traditionnelle cérémonie officielle de la Commune, vous pourrez profiter des différents bars, des surprises et des jacuzzis géants installés pour l'occasion.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 février 2016 à 20 heures.

Il est 00h10, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015

	<b>Page</b>
1. Appel.....	115
2. Approbation de l'ordre du jour.....	115
3. Communications de la Présidente .....	115
4. Communications de la Municipalité .....	117
5. Préavis n° PR15.36PR concernant la 2 <sup>ème</sup> série de complément au budget 2015. Rapporteur : M. Thomas JENNI, Président de la Commission des finances .....	117
6. Préavis n° PR15.33PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2016. Rapporteur : M. Thomas JENNI, Président de la Commission des finances .....	120
7. Propositions individuelles et interpellations. ....	162
7.1 Une interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mise en place d'un système de vélos-cargos en partage.).....	163
7.2 Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Le Gîte du Passant et les dispositifs d'accueil de la ville.).....	165
Réponse de la Municipalité, de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPP à Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE concernant la Célébration de la fête d'Halloween : débordements du 3 décembre 2015 .....	166
Vœux de la Présidente.....	167
Vœux du Syndic.....	167